



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR REGIONAL

Samedi 24 mai 2025 à 09h30

Quai 36, 36 Avenue Charles de Gaulle, 32600 L'ISLE-JOURDAIN

Les membres du Comité Directeur Régional de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en présentiel sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 19 membres sont présents sur 27.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Présents :

Mesdames : CHAPPAT Huguette, COMBES Christine, DESBOIS Brigitte, EMERY Catherine, FERRIER Magali, FILIPPINI Marlène, PAULINO Christelle, PY Anne-Lise et VILAPLANA Sandrine.

Messieurs : AVAL Gérard, COMBES Jean-Luc, DESSAINT Jean-Jacques, DUPREY David, LACAZE Laurent, LAVAL Dominique, MARITON Bruno, PY Patrice, RODRIGUEZ Christophe et SANTOS David.

Assistant :

Mesdames : ESPINASSE Christel (Présidente du Comité Aveyron/Lozère), FERRIER Magali (Président du Comité de l'Hérault) et MANZANO PEREZ Justine (Assistante de Direction).

Messieurs : BERGAMO Richard (Président du Comité du Gers), CHICANNE Patrick (Directeur Technique Régional), MARITON Bruno (Président du Comité Aude/Pyrénées-Orientales), PELAT Stéphane (Commissaire aux Comptes) et RODRIGUEZ Éric (Directeur Territorial)

Excusé(e)s :

Mesdames FILLIATRE Aurore (Adjointe au Directeur Territorial), JORDAN Véronique, LARROQUE Florence (Présidente du Comité Quercy Garonne) et ROLAND Céline.

Messieurs BAUDOUX Paul, BOYRIE André (Elu au Comité Directeur Régional et Président du Comité des Hautes-Pyrénées), CALVET Jean (Président du Comité du Tarn), CODINA Norbert (Président du Comité de l'Ariège), COTTRON Fabien, DURY Xavier, FAESCH André (Président du Comité du Gard), MOULIN Jacob (Adjoint au Directeur Territorial), PENAVAYRE Bernard et PUEL Alain et TIZON Xavier (Président du Comité de la Haute-Garonne).

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Le Comité Directeur Régional, réunissant le quorum requis à l'article 13.2 des Statuts, peut valablement délibérer.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Numéro d'annexe	Titre
1	Ordre du Jour de l'Assemblée Générale 2025
2	Texte des résolutions Assemblée Générale 2025
3	Comptes Annuels 2024/2025
4	Budget Prévisionnel 2025/2026

5	Dispositions Financières 2025/2026
6	Projet R2 Jeunes
7	Règlements Sportifs Particuliers Seniors Masculins « Equipes Espoirs » 2025-2027
8	Règlements Sportifs Particuliers Seniors Féminins et Masculins 2025/2026

Le Président ouvre la séance à 09h35 en indiquant que le Comité Directeur est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



Ordre du jour

1. Instances :

- 1.1. Ouverture par le Président
 - 1.1.1. Etat des Licences
- 1.2. Assemblée Générale 2025
- 1.3. Commission Régionale de Discipline
- 1.4. Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations
- 1.5. Projet de Territoire
- 1.6. Modification des Structures
- 1.7. Service Civique

2. Tour des Pôles par les VP :

- 2.1. Administration Générale (Bruno MARITON)
 - 2.1.1. Point RH
 - 2.1.2. Point Financier
 - 2.1.2.1. Clôture et présentation des Comptes Annuels
 - 2.1.2.2. Budget Prévisionnel et Dispositions Financières
 - 2.1.2.3. PSF
- 2.2. Animation du territoire (Céline ROLAND)
 - 2.2.1. Société et Mixités
- 2.3. IRFBB et Formation du Joueur (Alain PUEL)
 - 2.3.1. IRFBB
 - 2.3.2. Formation des Dirigeants
 - 2.3.3. Formation du Joueurs (Patrick CHICANNE)
 - 2.3.3.1. Actions du PPF
 - 2.3.3.2. Point sur les dossiers U15 et U18 Elite
 - 2.3.3.3. Compte rendu réunion ETR du 12 mai
 - 2.3.4. Formation des Cadres
- 2.4. Compétitions et Officiels (Christophe RODRIGUEZ)
 - 2.4.1. ERO
 - 2.4.2. 3x3
 - 2.4.3. 5x5
 - 2.4.3.1. Projet R2 Jeunes
 - 2.4.3.2. Equipes Espoirs 2025-2027
 - 2.4.3.3. Règlements Sportifs Particuliers Seniors
 - 2.4.3.4. Référent Fair-Play sur les Finales Régionales

3. Tour de table



1. Instances :

1.1. Ouverture par le Président

Jean-Jacques DESSAINT demande à l'ensemble des personnes présentent de bien vouloir respecter une minute de silence en l'honneur de Marc REBOUL, décédé le 11 mai 2025. Marc était l'ancien Secrétaire Général de la Ligue Languedoc Roussillon et du Comité des Pyrénées-Orientales.

1.1.1. Etat des Licences

Nous pouvons observer une perte statistique des licenciés des catégories jeunes. Cette perte se compense par l'augmentation notamment des licenciés en Micro-Basket et en senior. En ce qui concerne la répartition homme/femme, elle est à l'identique avec la saison passée.

Total par comité / comparaison	MICRO & MINI			JEUNES			ADULTES		
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total
0009 - COMITE DE L'ARIEGE	31	-7	24	-14	8	-6	41	-2	39
0030 - COMITE DU GARD	53	67	120	-43	-35	-78	10	23	33
0031 - COMITE DE LA HAUTE-GARONNE	-24	71	47	33	-62	-29	54	104	158
0032 - COMITE DU GERS	18	0	18	10	27	37	73	32	105
0034 - COMITE DE L'HERAULT	40	63	103	-5	-102	-107	82	28	110
0065 - COMITE DES HAUTES-PYRENEES	-15	3	-12	4	-23	-19	2	28	30
0081 - COMITE DU TARN	-56	12	-44	32	-19	13	24	33	57
1166 - COMITÉ TERRITORIAL AUDRE/PYRÉNÉES-ORIENTALES	-32	51	19	4	-49	-45	49	31	80
1248 - COMITE AVEYRON-LOZERE BASKETBALL	16	31	47	-42	-29	-71	18	16	34
4682 - COMITE QUERCY GARONNE BASKETBALL	3	17	20	-13	-49	-62	19	58	77
Total - Ligue Régionale	34	308	342	-34	-333	-367	372	351	723

1.2. Assemblée Générale 2025

Huguette CHAPPAT présente deux documents avant de les soumettre au vote du Comité Directeur Régional : l'Ordre du Jour (*Annexe 1*) et le Texte des Résolutions (*Annexe 2*).

Délibération : Etes-vous d'accord pour valider ces deux documents afin de les diffuser aux clubs ?

Votants : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Directeur Régional présents.
Ces documents seront diffusés aux clubs occitans avant le 11 juin par le Secrétariat Général.

Lors de cette Assemblée Générale, se dérouleront les élections aux postes vacants au Comité Directeur Régional ainsi qu'aux postes de Délégués Fédéraux. Pour rappel, les candidatures à ces postes devaient être envoyées avant le 22 mai 2025 (cachet de la poste faisant foi).

La Commission Régionale Electorale se réunira dans les prochains jours afin d'étudier et de valider les candidatures reçues avant de les transmettre aux clubs occitans lors de la diffusion des documents de l'Assemblée Générale.

1.3. Commission Régionale de Discipline

En date du 22 mai, quelques chiffres concernant les dossiers disciplinaires :

- 258 dossiers ouverts, décomposés comme suit :
 - 3 Fautes Techniques : 141
 - Fautes Disqualifiantes avec rapport : 19
 - 5 Fautes Techniques : 9
 - 6 Fautes Techniques : 2
 - Joueur Suspendu : 4
 - Incidents avant la rencontre : 1 (saisi par la FFBB)
 - Incidents pendant la rencontre : 53 (dont 2 saisis par la FFBB)
 - Incidents après la rencontre : 26 (dont 1 saisi par la FFBB)
 - Usurpation d'identité : 1
 - Auto-Saisine : 2 (dont 1 saisi par la FFBB)

Gérard AVAL remercie la Ligue et son président pour l'accompagnement des bénévoles de la Commission pour pouvoir se former notamment sur les rencontres fédérales des Commissions de Discipline (travaux conjoints avec les autres Commissions Régionales de Discipline du territoire).

Une réunion de travail sera organisée à la fin de la saison avec pour thèmes principaux : bilan de la saison, projections sur la saison prochaine, meilleure sensibilisation, gestion des bénévoles (appel à candidature avec fiche de poste)...

1.4. Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations

Justine MANZANO PEREZ et Justine ROMBOLETTI ont assisté à la formation Achats Responsables animés par IPAMA dans le cadre de l'appui conseil collectif avec les Ligues d'Occitanie de Rugby, Football, Handball, Golf, Tennis et Judo.

Ces deux jours de formation ont porté sur les bonnes pratiques en termes d'Achats afin de continuer à développer la politique RSO que les ligues ont décidé de mettre en place.

David DUPREY rappelle également que lors de la réunion des collaborateurs en présentiel à Narbonne, un travail de projection a été construit par l'ensemble des collaborateurs présents. L'étude de ces propositions et projections sera effectuée le plus rapidement possible afin de continuer à mettre en place les bonnes pratiques en termes de Responsabilité Sociétale des Organisations.

1.5. Projet de Territoire

Afin de commencer à rédiger le Projet de Territoire de la Ligue, Jean-Jacques DESSAINT a refait un point sur les groupes de travail mis en place la saison passée pour la préparation à ce projet. Les thématiques abordées étaient : Formation et Emploi, Officiels/Formation des Officiels, PPF, Compétitions, Gouvernance/RH, Promotion/Développement/VxE, 3x3. Chaque groupe devra développer un projet afin de commencer et finaliser avant septembre ce Projet de Territoire.

1.6. Modification des Structures

Point sur les modifications des structures au 22/05 :

- **Création CTC / Avis Favorable LR :**
 - **Est Audois (1166)** : Coursan / Narbonne → 2 ans / Option VxE
 - **MCM BB (4682)** : Montech / Moissac Castelsarrasin → 2 ans / Option VxE
 - **LC2 81 (81)** : Cunac Lescure / Carmaux → 2 ans / Option VxE
- **Renouvellement CTC / Avis Favorable LR :**
 - **Elan Colomiers Tournefeuille Basket (31)** : 1 an / Option VxE
 - **Caraman Verfeil Basket (31)** : 2 ans
 - **Elan Aveyron Basket (1248)** : 2 ans
- **Renouvellement et Modification CTC / Avis Favorable LR :**
 - **Cevennes Basket Ball (30)** : 4 ans / Retrait de Salindres / Options 3x3, VxE, Structurer son territoire
- **Modification CTC / Avis en attente des documents complémentaires des clubs :**
 - **Sidobre Agout (81)** : Retrait de Brassac
- **Fin CTC / Avis Favorable LR :**
 - **Confluent Basket (31)** : Portet / Pinsaguel
- **Union / Avis Favorable LR :**
 - **Albi Basket 81 (81)** : 1 an / Dissolution en fin de saison
 - **Union Tarbes Lourdes Pyrénées Basket (65)** : renouvellement / 3 ans
- **Prise d'Autonomie / Avis Favorable LR :**
 - **UA Laloubère (65)** → **UA LALOUBERE BASKET** : associé à un changement de dénomination

1.7. Service Civique

La campagne 2025 a été lancée par la FFBB. Après le 2 juin, la Ligue sera sollicitée par la FFBB pour étudier les missions demandées. A noter que le renouvellement de l'agrément national pour la période 2026-2029 est en cours.

2. Tour des Pôles par les VP :

2.1. Administration Générale (Bruno MARITON)

2.1.1. Point RH

Une 4^{ème} réunion du Groupe RH a eu lieu le 12 mai. Cette réunion était axée sur les retours des entretiens des collaborateurs. Bruno MARITON informe les membres du Comité Directeur que le groupe RH a décidé de donner un avis positif à la demande d'Isabelle MORGAND de passer à un temps partiel à compter de Septembre 2025.

Bruno MARITON informe également des suites de l'appel à candidature au Poste de Conseiller Technique Formation : 6 candidatures ont été reçues, 3 candidats ont été convoqués en entretien le 30 avril. A la suite de ces entretiens, c'est Romain GOMEZ, actuel Directeur Technique Territorial du 1166, qui a été retenu comme CT Formation.

De plus, le groupe RH s'est entretenu avec les CTS à Maurin le 14 mai. Ce temps d'échange avait pour but de préparer la saison à venir (planning d'actions du PPF) et de parler des Pôles Espoirs pour la saison 2025/2026 (encadrement, préparation physique, préparation mentale...)

Enfin, Bruno MARITON informe les membres du Comité Directeur Régional que plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec des promoteurs et architectes au sujet de la Maison du Basket. Le projet le plus intéressant serait de rester sur site en choisissant de faire un agrandissement et/ou une réhabilitation des locaux. Des demandes de chiffrage ont été faites afin de continuer les échanges avec le CD31 sur ce sujet avant de pouvoir faire une présentation générale auprès de tous les acteurs.

2.1.2. Point Financier

2.1.2.1. Clôture, présentation et validation des Comptes Annuels

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice de 82 758 €.

Les points remarquables et variations notables de cet exercice sont notamment l'évolution positive du nombre de licenciés, la progression de l'IRFBB, une maîtrise des frais d'hébergement et de déplacement, l'augmentation des frais d'arbitrage du fait de l'augmentation du nombre de rencontres couvertes, la baisse des subventions, la récupération du fond de reconquête, la progression du nombre de dossiers disciplinaires.

Voir Annexe 3.

Délibération : Etes-vous d'accord pour valider le rapport financier des Comptes Annuels afin de le présenter lors de l'Assemblée Générale du 21 juin à Cap Découverte (81450 – LE GARRIC) ?

Votants : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Directeur Régional présents.

Ce rapport financier des Comptes Annuels sera présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2025.

2.1.2.2. Budget Prévisionnel et Dispositions Financières

Le budget prévisionnel (*Annexe 4*) pour la saison 2025/2026 se construit sur une base de licenciés de 42000, il n'y aura pas de gros changements pour la saison à venir, simplement certains ajustements au niveau des chiffres par rapport au réalisé de l'exercice qui vient de se terminer.

Ce budget prévisionnel applique également les nouvelles dispositions financières (*Annexe 5*) qui auront cependant un impact très limité du fait du nombre très restreint de modifications : évolution des FFR et légère augmentation de la location de la Maison du Basket.

La Ligue présente donc un budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 à l'équilibre, proche de celui présenté l'année précédente.

Anne-Lise PY questionne le trésorier sur l'absence de la budgétisation de la formation des officiels dans le Budget Prévisionnel. Eric RODRIGUEZ lui indique les charges de la formation des officiels sont englobés dans le Pacte des Officiels. En ce qui concerne les dispositions financières, une réflexion est portée sur une facturation à la 2^{ème} Faute Technique à l'instar de la majorité des comités sur le territoire. Ce point sera réfléchi pour les saisons futures.

Délibération : Etes-vous d'accord pour valider le budget prévisionnel et les dispositions financières pour la saison 2025/2026 afin de les soumettre à l'Assemblée Générale du 21 juin ?

Votants : 19 POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Directeur Régional présents.

Le budget prévisionnel et les dispositions financières seront diffusés aux clubs avant le 11 juin puis soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du 21 juin.

A la suite de cette délibération, le Commissaire aux Comptes certifie que tous les documents financiers sont validés et peuvent donc être présentés à l'Assemblée Générale du 21 juin 2025.

2.1.2.3. PSF

L'enveloppe générale allouée par l'ANS est de 2,3 millions d'euros dont 1,145 millions pour les clubs.

La Ligue d'Occitanie est celle dont il y a eu le plus de dossiers déposés au niveau national : 92 dont 19 dossiers déposés dans le comité de l'Hérault.

Deux membres de notre Comité Directeur Régional sont « experts » et évaluent les dispositifs du PSF.

2.2. Animation du territoire (Céline ROLAND)

2.2.1. Société et Mixités

Marlène FILLIPINI rappelle qu'un questionnaire a été envoyé à destination des clubs pour introduire le dispositif du label citoyen cette saison. Il sera renvoyé la saison prochaine afin d'aider les clubs à obtenir ce label.

➔ Magali FERRIER, Bruno MARITON et Richard BERGAMO ont quitté la réunion à 12h30

2.3. IRFBB et Formation du Joueur (Alain PUEL)

2.3.1. IRFBB

Eric RODRIGUEZ informe les membres du Comité Directeur Régional d'une collaboration à venir sur le BPJEPS de Toulouse avec le CD31 notamment sur la partie MiniBasket.

Il annonce également de l'ouverture d'une session DEJEPES BB/DEFB pour la saison 2025/2026 à Toulouse avec 10 candidats dont 9 issus du territoire occitan.

Enfin, les revalidations entraîneurs sont terminées. La Commission Régionale des Techniciens doit se réunir dans les prochains jours afin de faire un bilan.

2.3.2. Formation des Dirigeants

Jean-Jacques DESSAINT rappelle que la Ligue organisera un Séminaire des dirigeants en Aout 2026.

2.3.3. Formation du Joueurs (Patrick CHICANNE)

Patrick CHICANNE parle des difficultés rencontrées sur les pôles espoirs pour la saison prochaine. En effet, à Montpellier nous devons faire face à une perte de places à la suite de travaux effectués sur les bâtiments du CREPS. A Toulouse, le CREPS se donne le droit de refuser des jeunes si les dossiers scolaires sont insuffisants. Pour la saison prochaine, le CREPS Toulouse a refusé 3 garçons.

2.3.3.1. Actions du PPF

Voici le calendrier des actions à venir jusqu'à la fin de la saison :

- TIC Final U12 : 17 et 18 mai à MONTAUBAN (82)
- Finales Nationales U15 : 28 au 31 mai à EAUBONNE (95)
- TIS U14 : 6 au 9 juin à LA GRANDE MOTTE (34)
- Camps U12 : 26 et 27 juin à ARLES SUR TECH (66) secteur MED, au CREPS de Toulouse (31) secteur PYR avec un maximum de 20 garçons et 20 filles sur chaque site.

Patrick CHICANNE informe les membres du Comité Directeur Régional que la FFBB a décidé de faire évoluer le PPF à compter de la saison prochaine, les évolutions principales sont les suivantes :

- L'accompagnement à la performance évolue sur l'accompagnement humain et la performance mentale. Jean-Pascal BOISSE, CTS à la Ligue Occitanie interviendra sur la performance mentale auprès des entraîneurs des Pôles Espoirs notamment.
- Le développement du 3x3 « performance » avec de nouvelles actions à venir : TIC 3x3 U12, équipes de comité 3x3 pour matcher lors du Challenge Benjamin(e)s, TIC U14, tournoi 3x3 des Pôles Espoirs pour la catégorie U15, championnat Elite 3x3 U18 « Elite Cup », tournoi 3x3 des équipes de centres de formation, souhait d'avoir un responsable technique 3x3 sur les territoires.

2.3.3.2. Point sur les dossiers U15 et U18 Elite

Tous les clubs se portant candidats ont envoyé les dossiers afin de permettre à la Ligue d'effectuer les classements sauf le BLMA (retrait de leur candidature). La Ligue a donc préparé son retour auprès de la FFBB en émettant un projet de classement des candidatures en fonction des critères donnés dans le cahier des charges (avec des réserves en lien avec celui-ci / la FFBB tranchera sur certains éléments du cahier des charges). La FFBB statuera sur les places attribuées à notre territoire au mois de juin (Bureau Fédéral).

2.3.3.3. Compte rendu réunion ETR du 12 mai

Une réunion de l'Equipe Technique Régionale s'est déroulée le lundi 12 mai 2025 en visioconférence, plusieurs sujets ont été abordés :

- Planning d'actions 2025/2026 : celui-ci a été validé par les comités
- Présentation des cahiers des charges des TIC U12 et point sur le TIC U12 Final de Montauban
- Camp U12 Juin 2025
- Présentation de la nouvelle formation CDSSA
- Présentation du nouveau PPF Fédéral
- Championnats Régionaux Jeunes

2.3.4. Formation des Cadres

Toutes les formations sont ouvertes (BPJEPS, CDSSA, CPMS).

Eric RODRIGUEZ informe qu'une présentation des formations aura lieu lors d'un Webinaire le mercredi 28 mai à destination des comités et des clubs.

Pour les formations de cette saison, les certifications sont en cours sur les BPJEPS et le DETB.

2.4. Compétitions et Officiels (Christophe RODRIGUEZ)

2.4.1. ERO

Thibault BURNEL a fait des propositions pour la mandature à venir en ce qui concerne le développement de l'arbitrage sur le territoire, notamment en terme de professionnels. Il serait intéressant d'avoir une réflexion avec les comités et leurs présidents à l'instar de ce qui est fait dans d'autres ligues à ce sujet (mutualisation d'emploi...).

Laurent LACAZE informe que la revalidation des arbitres régionaux se fera à Arles-sur-Tech le week-end du 13 et 14 septembre.

Enfin, lors du TIC U12 Final qui s'est déroulé à Montauban, des arbitres départementaux ont officiés sur ces rencontres afin de valider leur accession au niveau régional. Puis il y aura lors des Finales Occitanie le stage d'Accession au niveau Championnat de France pour les arbitres de PNM ainsi que les réunions de classement de la saison 2024-2025.

En ce qui concerne les OTM, il devrait y avoir deux sessions de recyclage la saison prochaine pour les OTM Championnats de France en raison des disponibilités des OTM HN (répartis sur deux sites et sur deux dates eux-aussi).

Concernant la filière OTM, l'ERO est en train de mettre en place un règlement de sélections pour les saisons à venir. Cette saison 2 OTM stagiaires Haut-Niveau valident leur accession : Amélie AUSSAT et Guillaume SILLY. Deux OTM Haut-Niveau décident de mettre fin à leur carrière : Nathalie DUEZ et Kevin MARTINEZ.

David DUPREY informe le Comité Directeur Régional que la FFBB veut créer un diplôme régional statisticiens dans l'objectif d'avoir des statisticiens HN sur le territoire.

➔ Eric RODRIGUEZ a quitté la réunion à 14h00.

2.4.2. 3x3

Les finales régionales du 3x3 entreprise ont été annulées à Nîmes par manque de participants, celle de Toulouse se sont déroulées le 17 avril avec 6 équipes présentes. L'équipe Grand Auch Cœur de Gascogne Agglomération a remporté ce tournoi et s'est qualifiée pour les finales nationales à Bordeaux (33) le week-end du 31 mai.

Prochains évènements 3x3 :

- Masters de Ligue 3x3 à Toulouges (66) : 31 mai et 1^{er} juin
- Journée nationale du 3x3 du 13 au 15 juin. Cette journée a lieu en même temps que les finales Occitanie, nous réfléchissons donc à effectuer ce tournoi le vendredi soir.
- Open Plus JUNIORLEAGUE à Albi (81) : 5 juillet

En ce qui concerne la formation des officiels 3x3, les MARQUEURS ont eu une formation le 14 avril tandis que les REFS se forment cette saison sur les Open Plus SUPERLEAGUE.

La Ligue souhaite mettre en place un programme de formation 3x3 pour les saisons à venir.

Enfin, le pôle 3x3 est en train de travailler sur un projet conjointement avec l'ensemble des comités pour mettre en place des Open Plus SUPERLEAGUE et JUNIORLEAGUE sur le territoire.

2.4.3. 5x5

2.4.3.1. Projet R2 Jeunes

Pour donner suite à la dernière Commission des Présidents, la Commission des Compétitions a retravaillé sur le projet R2 Jeunes (*Annexe 6*). Celui-ci a été transmis à l'ensemble des comités pour consultation. Les comités n'ont à ce jour pas fait de retours sur le projet présenté. Le Bureau Régional a donc validé ce projet afin qu'il soit soumis ce jour au vote du Comité Directeur Régional.

Délibération : Etes-vous d'accord pour valider le projet R2 Jeunes à partir de la saison 2025/2026 ?

Votants : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Directeur Régional présents.

Jean-Luc COMBES remercie les membres des Commissions Sportives de Discipline, les salariés de la Ligue, Jean-Jacques et Christophe pour leur accompagnement dans ce projet.

2.4.3.2. Equipes Espoirs 2025-2027

Tous les deux ans, il y a un renouvellement des actes de candidatures pour les équipes Espoirs. Les appels à candidatures ont été relancés par la Commission Régionale des Compétitions pour connaître les projets intéressés pour les deux prochaines saisons.

Deux candidatures ont été reçues pour chaque secteur :

- Secteur PYR : TOAC BASKET / STADE TOULOUSAIN BASKET
- Secteur MED : AGDE BASKET / CROIX D'ARGENT BASKET (dans le cadre de la CTC avec Castelnau Montpellier Basket Métropole)

Avant de soumettre au vote ces candidatures, Jean-Luc COMBES rappelle que lors du dernier Comité Directeur Régional du 22 mars, il avait été voté par les membres présents qu'il pouvait y avoir une place Espoirs par secteur maximum en Pré-Nationale Masculine.

Délibération : A quel club souhaitez-vous accorder la place Espoirs pour le secteur PYR ?

Votants : 17 TOAC : 15 STADE TOULOUSAIN : 0 AUCUN CLUB : 0 ABSTENSION : 2

La délibération est adoptée à la majorité des membres du Comité Directeur Régional présents.

La Commission Régionale des Compétitions informera les clubs de cette décision dans les plus brefs délais.

Délibération : A quel club souhaitez-vous accorder la place Espoirs pour le secteur MED ?

Votants : 17 AGDE : 12 CROIX D'ARGENT BASKET : 0 AUCUN CLUB : 3 ABSTENSION : 2

La délibération est adoptée à la majorité des membres du Comité Directeur Régional présents.

La Commission Régionale des Compétitions informera les clubs de cette décision dans les plus brefs délais.

2.4.3.3. Règlements Sportifs Particuliers

A la suite des décisions prises lors du dernier Comité Directeur Régional du 22 mars à Vic-La-Gardiole, la Commission des Compétitions a travaillé sur la rédaction des Règlements Sportifs Particuliers « Espoirs » (Annexe 7), Seniors Masculins et Seniors Féminins (Annexe 8).

Délibération : Etes-vous d'accord pour valider les RSP Seniors 2025/2026 et les RSP Seniors « Espoirs » 2025-2027 ?

Votants : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Directeur Régional présents.

Ces règlements seront diffusés sur le site internet et seront adoptés à partir de la saison 2025/2026.

2.4.3.4. Référent Fair-Play sur les Finales Régionales

Le Bureau Régional a souhaité mettre en place une disposition particulière dans le cadre de l'ensemble des finales régionales (Jeunes et Seniors) : la mise en place de Référents Fair-Play clubs.

Chaque club finaliste devra avoir un référent fair-play lors des finales régionales à partir du 24 mai. Ce référent sera amené à intervenir auprès des spectateurs si des débordements commencent à apparaître.

Nous aurons donc les premiers référents fair-play lors des finales R3 ce week-end (24 et 25 mai) à l'Isle-Jourdain.

3. Tour de table

AVAL Gérard / CHICANNE Patrick / COMBES Christine / DESSAINT Jean-Jacques / DUPREY David / EMERY Catherine / ESPINASSE Christel / PAULINO Christelle / PY Anne-Lise / PY Patrice / RODRIGUEZ Christophe / SANTOS David : RAS Brigitte DESBOIS : rappelle que les Finales Nationales U15F Elite se déroulent ce week-end à Caussade.

Dominique LAVAL : demande s'il y aura un covoiturage au départ de Toulouse pour l'Assemblée Générale. Justine MANZANO informe l'ensemble des élus que nous les communiquerons rapidement sur un covoiturage est mis en place au départ de Toulouse et Maurin pour l'Assemblée Générale.

Jean-Luc COMBES : demande à Brigitte DESBOIS si elle peut questionner la FFBB pour obtenir un retour sur le Grenelle des Incivilités.

Marlène FILIPPINI : souhaite adresser une pensée pour le club de Portet sur les faits qui se sont produits dans leur club cette semaine.

Christelle PAULINO : informe qu'une demande a été faite à la FFBB pour que le questionnaire des référents VxE soit relancé notamment auprès des clubs afin que la commission ait un interlocuteur privilégié sur les pratiques. Pas mal de clubs développent le VxE sur le territoire.

Sandrine VILAPLANA : informe qu'il n'y a à ce jour pas eu de réclamations cette saison.

Huguette CHAPPAT : remercie Justine MANZANO pour toutes les préparations des réunions.

Laurent LACAZE : informe que le TIC U12 s'est très bien passé, remercie le club de Montauban et le félicite pour son équipe de bénévoles.



Prochaine réunion du Bureau Régional – le jeudi 12 juin en visioconférence à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h25.

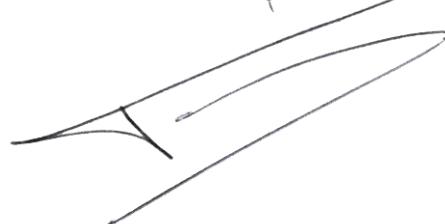


Fait à Toulouse, le 04 juin 2025.

**La Secrétaire Générale,
Huguette CHAPPAT**



**Le Président,
Jean-Jacques DESSAINT**





Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball
Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

SAMEDI 21 JUIN 2025

CAP DECOUVERTE - 81450 LE GARRIC

8h45 à 9h20 : Accueil / Café et **émargement**

9h30 à 10h00 : **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective**

- Allocution du Président de la Ligue Régionale Occitanie
- Ratification du PV de la dernière AG du 22 juin 2024 à Le Garric
- Parole aux représentants des collectivités locales
- Intervention du Trésorier de la FFBB, Thierry DUDIT

10h00 à 11h45 : de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire** :

- Approbation du rapport moral et d'activités,
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos,
- Approbation du budget prévisionnel 2025/2026,

11h45 à 13h00 : Académie du Basket

13h15 à 14h45 : Repas et Remise des Récompenses

14h45 à 15h00 : **Emargement**

15h00 à 15h30 : de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire et Elective** :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Elective
- Ad-Hoc : élection délégués fédéraux pour le mandat du 22 juin 2025 au 15 juillet 2026
- Election aux postes vacants des membres du Comité Directeur Régional – mandat 2024/2028

15h30 à 16h15 : de compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective :

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités,
- Allocutions de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective.

La Secrétaire Générale

Huguette CHAPPAT

Le Président de la Ligue

Jean Jacques DESSAINT



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball
Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

TEXTE DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

SAMEDI 21 JUIN 2025

CAP DECOUVERTE - 81450 LE GARRIC

Première résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 à Le Garric (Cap'Découverte)

Deuxième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2024/2025.

Troisième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2024/2025.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au report à nouveau.

Quatrième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.

Cinquième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel, l'Assemblée Générale décide d'adopter le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026.

Sixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance de la proposition de remboursement des frais de déplacement, de missions ou de représentations effectués par les membres du Comité Directeur dans l'exercice de leurs activités, l'Assemblée Générale décide de les adopter pour la saison 2025/2026.

Septième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L’Assemblée Générale décide d’élire pour la période du 22 juin 2025 au 15 juillet 2026, conformément à l’article 10 des statuts et aux articles 7 et 8 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l’équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.

1^{er} titulaire :

2^{ème} titulaire :

3^{ème} titulaire :

1^{er} suppléant :

2^{ème} suppléant :

3^{ème} suppléant :

Huitième résolution – Assemblée Générale Elective

L’Assemblée Générale décide d’élire aux postes vacants jusqu’à la fin de l’olympiade 2024/2028, les membres ci-après désignés :

- *Liste des membres élus aux postes vacants de membres du Comité Directeur*

Neuvième résolution – Assemblée Générale Ordinaire et Elective

L’Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



Comptes annuels 2024/2025

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL

36 AVENUE DE L'HERS
31500 TOULOUSE

SIREN : 330.187.931

Statut juridique : Association déclarée

MUNOZ-PONS EXPERTISE CONSEILS

SARL au capital de 3000 Euros - SIREN : 517487849

10 CHEMIN DE LA VIOLETTE, 31240 L'UNION

Tél : 05.81.97.17.43 - www.expertcomptamp.fr

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé — Actif	11
Bilan détaillé — Passif	13
Compte de résultat détaillé	15
Annexes	18
Préambule	19
Principes et méthodes comptables	20
Postes du bilan et du compte de résultat	22
Informations relatives à l'effectif	27
Annexes Complémentaires	28
Annexes Suppl Fpc 2024	29

Attestation

Attestation sans réserve

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL relatifs à l'exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 568 588,79 €
- Produits d'exploitation : 3 874 403,46 €
- Résultat net comptable : 82 758,53 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à L'UNION le 09/05/2025.

Lalya MUÑOZ-PONS,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

		30/04/2025			30/04/2024
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	585 279	581 844	3 434	3 958
	Installations techniques, matériel, ...	152 740	125 614	27 126	34 956
	Autres immobilisations corporelles	674 079	487 205	186 875	188 474
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
	IMMobilisations financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	15		15	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	43 000		43 000	44 000
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 455 113	1 194 663	260 450	271 388
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	159 970	13 068	146 902	469 695
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	522 053		522 053	226 153
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie	284 175		284 175	213 260
	DISPONIBILITÉS	327 619		327 619	451 548
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	27 390		27 390	23 971
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 321 207	13 068	1 308 139	1 384 627
	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 776 320	1 207 731	1 568 589	1 656 014

Bilan passif

		30/04/2025	30/04/2024
		Net	Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires		247 734
	Fonds propres complémentaires	247 734	247 734
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
PROV.	Autres réserves		
	REPORT À NOUVEAU	317 840	324 632
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	82 759	-6 792
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 288	8 823
DETTE	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	652 621	574 397
	Total fonds reportés et dédiés (II)		
	Fonds dédiés reportés		
	TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	20 000	48 619
	TOTAL PROVISIONS (III)	20 000	48 619
	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68 150	98 096
DETTE	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 684	120 863
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	161 829	173 025
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres emprunts obligataires		
	Autres dettes	462 394	486 811
	Produits constatés d'avance	169 911	154 202
	TOTAL DETTES (IV)	895 968	1 032 998
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 568 589	1 656 014

Compte de résultat



Compte de résultat

		30/04/2025	30/04/2024
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 919 679	1 828 469
	Total des ventes de biens et services	1 660 904	1 541 344
	Vente de biens	35	125
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de services	1 660 869	1 541 219
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs	124 550	137 665
	Concours publics et subventions d'exploitation	109 500	123 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	15 050	14 165
	Mécénat		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	168 449	165 317
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	821	11
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 874 403	3 672 806
	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Autres achats et charges externes	1 772 598	1 731 041
	Aides financières		
	Impôts, taxes, et versements assimilés	59 931	56 894
	Salaires et traitements	687 586	654 534
	Charges sociales	224 981	214 434
	Dotations aux amortissements et aux provisions	74 137	79 663
	Sur actif circulant : dotation aux provisions	1 125	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Report des fonds dédiés		
	Autres charges	1 126 423	1 085 817
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 946 781	3 822 383
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-72 378	-149 577

		30/04/2025	30/04/2024
		Net	Net
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 092	5 272
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	9 092
			5 272
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	591	819
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	591
			819
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		-63 876	-145 124
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	114 671	103 815
	Sur opérations en capital	4 610	5 739
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	28 619	33 393
		TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	147 901
			142 947
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	1 266	4 615
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
		TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 266
			4 615
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		146 635	138 332
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 031 396
			3 821 025
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 948 638
			3 827 817
EXCÉDENT OU DÉFICIT		82 759	-6 792
CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
		TOTAL	
CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Charges de prestations en nature		
	Personnel bénévole		
		TOTAL	

Détails des comptes

Bilan détaillé — Actif

	30/04/2025	30/04/2024	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
CONSTRUCTIONS	3 434	3 958	-523	-13
21310000000 - BÂTIMENTS	531 607	531 607		
21350000000 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES - AGENCEMENTS - AMÉNAGEME...	53 672	53 672		
28131000000 - AMORTS. CONSTRUCTION BATIMENT	531 607	531 607		
28135000000 - AMORTISSEMENT AMENAGEMENT	50 237	49 714	523	+1
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	27 126	34 956	-7 830	-22
21540000000 - MATÉRIELS INDUSTRIELS	152 740	152 740		
28154000000 - AMORT. MATERIELS ET OUTILLAGES	125 614	117 784	7 830	+7
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	186 875	188 474	-1 600	-1
21810000000 - AGENCEMENT BATIMENT LIGUE	304 269	272 974	31 294	+11
21820000000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	106 427	85 227	21 200	+25
21830000000 - MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	226 523	214 833	11 690	+5
21840000000 - MOBILIER	36 861	36 861		
28181000000 - AMORTS. AGENCEMENT BATIMENT	204 427	184 438	19 989	+11
28182000000 - AMORT VEHICULE	70 071	60 386	9 685	+16
28183000000 - AMORT. MATERIEL BUREAU INFOR	185 040	152 556	32 484	+21
28184000000 - AMORT. MOBILIER	27 666	24 040	3 627	+15
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	15		15	
27100000000 - TITRES IMMOBILISÉS AUTRES QUE LES TITRES IMMOBILISÉS D...	15		15	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	43 000	44 000	-1 000	-2
27510000000 - CAUTION VERSEE FFBB		1 000	-1 000	-100
27520000000 - CAUTION DIVERS	3 000	3 000		
27610000000 - APPORT ASSO AVEC DROIT REPRISE	40 000	40 000		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	260 450	271 388	-10 938	-4
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
CRÉANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	146 902	469 695	-322 793	-69
41100000000 - CLIENTS	146 902	469 695	-322 793	-69
41600000000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	13 068	11 943	1 125	+9
49100000000 - PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE CLIENTS	13 068	11 943	1 125	+9
AUTRES CRÉANCES	522 053	226 153	295 901	+131
40100000000 - FOURNISSEURS	4 922	15 127	-10 205	-67
40980000000 - AVOIRS NON PARVENUS		13 594	-13 594	-100
42100000000 - REMUNERATION PERSONNEL		120	-120	-100
42500001000 - AVANCES/ACOMPTEES CORMONT G.	1 200		1 200	
43870000000 - PRODUITS À RECEVOIR		7 609	-7 609	-100
46700500000 - AVANCE MASSON JULIE	400		400	
46730000000 - ANCV		820	-820	-100
46740000000 - HELLOASSO		3 967	-3 967	-100
46870000000 - PRODUITS À RECEVOIR	515 531	184 916	330 616	+179
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				

AUTRES TITRES	284 175	213 260	70 915	+33
50800200000 - CPTE LIVRET PARTENA - PRET CCM	174 175	170 760	3 415	+2
50800300000 - NANTISSEMENT CMUT		42 500	-42 500	-100
50800500000 - COMPTE À TERME 000579003712- 1 AN-	110 000		110 000	
DISPONIBILITÉS				
DISPONIBILITÉS	327 619	451 548	-123 929	-27
51210010000 - CRÉDIT MUTUEL - CM COMPTE COURANT	221 488	337 562	-116 074	-34
51210020000 - CRÉDIT MUTUEL - CM LIVRET	81 050	78 689	2 361	+3
51210040000 - CRÉDIT AGRICOLE - CA COMPTE COURANT	1 263	2 028	-765	-38
51210050000 - CRÉDIT AGRICOLE - CA LIVRET	21 200	33 054	-11 854	-36
51210080000 - PENNYLANE - COMPTE PRO PENNYLANE	2 534		2 534	
53110000000 - CAISSE EN MONNAIE NATIONALE	84	215	-131	-61
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	27 390	23 971	3 419	+14
48600000000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	27 390	23 971	3 419	+14
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 308 139	1 384 627	-76 488	-6
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 568 589	1 656 014	-87 425	-5

Bilan détaillé — Passif

	30/04/2025	30/04/2024	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
FONDS PROPRES				
CAPITAL GRATUIT SANS DROITS	247 734	247 734		
10200000000 - FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	247 734	247 734		
REPORT À NOUVEAU				
REPORT À NOUVEAU	317 840	324 632	-6 792	-2
11000000000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR OU DÉBITEUR)	317 840	324 632	-6 792	-2
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	82 759	-6 792	89 551	+1k
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 288	8 823	-4 535	-51
13100000000 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	125 090	125 090		
13900000000 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE DE ...	-120 802	-116 267	-4 535	-4
TOTAL FONDS PROPRES (I)	652 621	574 397	78 224	+14
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR CHARGES				
PROVISIONS POUR CHARGES	20 000	48 619	-28 619	-59
15800000000 - AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	20 000	20 000		
15810000000 - PROVISIONS FONDS DE RECONQUÊTE		28 619	-28 619	-100
TOTAL PROVISIONS (III)	20 000	48 619	-28 619	-59
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	68 150	98 096	-29 946	-31
16400200000 - EMPRUNT	68 150	98 096	-29 946	-31
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	33 684	120 863	-87 179	-72
40100000000 - FOURNISSEURS	33 684	120 863	-87 179	-72
DETTES FISCALES ET SOCIALES	161 829	173 025	-11 196	-6
42820000000 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	54 364	49 193	5 171	+11
42830000000 - PROVISION HEURES À RÉCUPÉRER	33 195	42 363	-9 168	-22
42840000000 - PROVISIONS REGUL SOCIALE	1 121		1 121	
43100000000 - SÉCURITÉ SOCIALE	20 669	21 085	-416	-2
43720000000 - COTISATION PREVOYANCE- CHORUM-MUTEX	1 490	1 422	68	+5
43725000000 - ALLIANZ (FRAIS DE SANTÉ)	1 932	6 408	-4 476	-70
43730000000 - RETRAITE AGIRC ARRCO-REUNICA-AG2R	4 640	4 629	11	
43750000000 - AFDAS (FORMATION PROFESSIONNELLE)	652	622	30	+5
43820000000 - CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	24 501	22 658	1 842	+8
43830000000 - PROVISION SUR CHARGES H RÉCUP	15 799	20 626	-4 827	-23
44210000000 - PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IMPÔT SUR LE REVENU)	765	797	-32	-4
44711000000 - TAXE SUR LES SALAIRES	2 702	3 221	-519	-16
AUTRES DETTES	462 394	486 811	-24 418	-5
41100000000 - CLIENTS	8 725	16 188	-7 463	-46
41980000000 - AVOIRS À ÉTABLIR	4 000	26 407	-22 407	-85
46700000000 - AUTRES COMPTES DÉBITEURS OU CRÉDITEURS	100	511	-411	-80
46860000000 - CHARGES À PAYER	449 569	443 705	5 864	+1
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	169 911	154 202	15 709	+10
48700000000 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	169 911	154 202	15 709	+10

	TOTAL DETTES (IV)	895 968	1 032 998	-137 029	-13
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (V)					
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		1 568 589	1 656 014	-87 425	-5

Compte de résultat détaillé

	30/04/2025	30/04/2024	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
COTISATIONS	1 919 679	1 828 469	91 210	+5
75610000000 - COTIS SANS CONTREPARTIES AFFIL	52 428	52 847	-419	-1
75620000000 - COTIS AVEC CONTREPARTIES LICEN	1 867 251	1 775 622	91 629	+5
VENTES DE MARCHANDISES	35	125	-90	-72
70710030000 - VENTES DIVERSES	35	125	-90	-72
PRESTATIONS DE SERVICES	1 660 869	1 541 219	119 650	+8
70600100000 - PRESTATIONS DE SERVICES	899 973	870 113	29 860	+3
70600200000 - ENGAGEMENT REGIONAL	73 700	76 370	-2 670	-3
70600300000 - CAISSE DE PEREQUATION	630 251	581 286	48 966	+8
70600400000 - CONTRIBUTION FORMATION	13 500	13 450	50	
70600500000 - PACTE DES OFFICIELS	43 445		43 445	
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	109 500	123 500	-14 000	-11
74100100000 - SUB. ANS	59 000	74 100	-15 100	-20
74100200000 - SUBVENTION ETAT (AUTRES)	22 000	14 000	8 000	+57
74100300000 - SUB. CONSEIL REGIONAL	28 500	30 400	-1 900	-6
74100534000 - DDFIP HERAULT		5 000	-5 000	-100
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	15 050	14 165	885	+6
DONS MANUEL	15 050	14 165	885	+6
75410000000 - ABANDON FRAIS BENEVOLES	15 050	14 165	885	+6
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES	168 449	165 317	3 131	+2
78170000000 - REPRISE CRÉANCES DOUTEUSES		85	-85	-100
79100100000 - REMBOURSEMENTS COMITES/FFBB	95 225	107 037	-11 812	-11
79100300000 - AIDES DE LA FFBB	58 701	53 121	5 580	+11
79150000000 - INDEMNITES JOURNALIERES	14 523	5 074	9 449	+186
AUTRES PRODUITS	821	11	811	+7k
75800000000 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	821	11	811	+7k
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 874 403	3 672 806	201 597	+5
CHARGES D'EXPLOITATION				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 772 598	1 731 041	41 557	+2
60400000000 - ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	205 078	172 699	32 379	+19
60400100000 - CAISSE DE PEREQUATION	595 775	536 393	59 381	+11
60410000000 - PRESTATION MEDICALE	21 414	23 985	-2 571	-11
60610100000 - EDF - GDF	7 843	9 875	-2 032	-21
60610300000 - EAU	623	640	-17	-3
60632300000 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	763	799	-36	-5
60632400000 - FOURNITURES - MATERIELS LIGUE	49 423	64 853	-15 430	-24
60640000000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 200	2 288	-1 088	-48
60640100000 - FRAIS INFORMATIQUE	705	664	41	+6
61300000000 - LOCATIONS	14 239	25 403	-11 164	-44
61350000000 - LOCATIONS MOBILIÈRES	56 583	53 077	3 506	+7
61351000000 - LOCATIONS INFORMATIQUES	6 479	6 479		
61352000000 - LOCATIONS MOBILIERES	586	1 196	-610	-51
61400000000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	1 738	1 650	88	+5

61520000000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	426	1 218	-792	-65
61550000000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	6 050	5 177	873	+17
61560000000 - MAINTENANCE	32 943	26 430	6 513	+25
61610000000 - MULTIRISQUES	23 211	17 514	5 697	+33
61810000000 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE	2 003	1 298	705	+54
62110000000 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION		520	-520	-100
62260000000 - HONORAIRES	22 173	18 486	3 687	+20
62340000000 - FRAIS DE REPRESENTATION	330	18	312	+2k
62360000000 - CATALOGUES ET IMPRIMÉS	1 166	411	754	+183
62380000000 - RÉCOMPENSES	30 955	34 330	-3 374	-10
62380100000 - DONS A ASSOCIATIONS	100	4 000	-3 900	-98
62510000000 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	130 225	112 172	18 053	+16
62520000000 - HERBERGEMENT	477 287	522 737	-45 450	-9
62570000000 - RÉCEPTIONS	53 334	51 533	1 801	+3
62610000000 - FRAIS POSTAUX	4 766	10 933	-6 167	-56
62620000000 - TÉLÉPHONE ET INTERNET	21 375	21 057	317	+2
62780000000 - AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVI...	3 008	2 426	582	+24
62810000000 - CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	795	778	17	+2
IMPÔTS, TAXES, ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	59 931	56 894	3 036	+5
63110000000 - TAXE SUR LES SALAIRES	34 986	35 587	-601	-2
63330000000 - PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION PROFESSI...	2 252	2 186	66	+3
63512000000 - TAXES FONCIÈRES	19 588	19 107	481	+3
63513000000 - AUTRES IMPÔTS LOCAUX	3 105	14	3 091	+22k
SALAIRS ET TRAITEMENTS	687 586	654 534	33 052	+5
64110000000 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	672 053	631 133	40 920	+6
64120000000 - CONGÉS PAYÉS	5 171	-945	6 115	+647
64140000000 - INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	14 467	3 171	11 296	+356
64160000000 - HEURES À RÉCUPÉRER	-9 168	16 663	-25 831	-155
64180000000 - 50% TRANSPORT	45		45	
64800000000 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	5 018	4 512	506	+11
CHARGES SOCIALES	224 981	214 434	10 547	+5
64510000000 - COTISATIONS À L'URSSAF	160 656	144 993	15 664	+11
64520000000 - COTISATIONS PRÉVOYANCE	29 399	25 729	3 670	+14
64530000000 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	35 240	33 922	1 318	+4
64550000000 - CHARGES CONGES PAYES	1 842	-1 026	2 869	+279
64560000000 - CHARGES SUR HEURES RECUP	-4 827	8 399	-13 226	-157
64750000000 - MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 670	2 418	252	+10
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (CHARGES D'EXPLOI...	74 137	79 663	-5 526	-7
68112000000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 137	79 663	-5 526	-7
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS	1 125		1 125	
68174000000 - CRÉANCES	1 125		1 125	
AUTRES CHARGES	1 126 423	1 085 817	40 606	+4
65400000000 - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES		375	-375	-100
65800000000 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	9	19	-9	-50
65861000000 - COTISATIONS SANS CONTREPARTIES	47 481	47 858	-377	-1
65862000000 - COTISATIONS AVEC CONTREPARTIES	1 078 933	1 037 565	41 368	+4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 946 781	3 822 383	124 398	+3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-72 378	-149 577	77 200	+52
PRODUITS FINANCIERS				

AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	9 092	5 272	3 820	+72
76800000000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	9 092	5 272	3 820	+72
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	9 092	5 272	3 820	+72
CHARGES FINAN.				
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	591	819	-228	-28
66110000000 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	591	819	-228	-28
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	591	819	-228	-28
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	8 502	4 453	4 048	+91
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	-63 876	-145 124	81 248	+56
PRODUITS EXCEPTION.				
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	114 671	103 815	10 856	+10
77180010000 - AMENDES DIVERSES	50 861	45 259	5 603	+12
77180020000 - AMENDES DOSSIER DISCIPLINE	62 639	55 680	6 959	+12
77180040000 - DONS DIVERS	200		200	
77200000000 - PRODUITS S/EXERCICE ANTERIEUR	971	2 876	-1 905	-66
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	4 610	5 739	-1 129	-20
77000000000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	75	217	-142	-65
77700000000 - QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIRÉE A...	4 535	5 522	-987	-18
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	28 619	33 393	-4 774	-14
78700000000 - REPRISES SUR PROVISIONS (À INSCRIRE DANS LES PRODUITS ...	28 619	33 393	-4 774	-14
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	147 901	142 947	4 954	+3
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1 266	4 615	-3 349	-73
67100000000 - CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION		35	-35	-100
67180040000 - DONS DIVERS		150	-150	-100
67200000000 - PERTE S/ EXERCICE ANTERIEUR	1 266	4 430	-3 164	-71
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 266	4 615	-3 349	-73
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	146 635	138 332	8 303	+6
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 031 396	3 821 025	210 372	+6
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 948 638	3 827 817	120 820	+3
EXCÉDENT OU DÉFICIT	82 759	-6 792	89 551	+1k
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
TOTAL CHARGES DE CONTRIBUTIONS EN NATURE				

Annexes

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/04/2025** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 568 588,79 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 82 758,53 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le fonds de reconquête constitué sur les exercices précédents a été repris en totalité sur l'exercice pour 28.619 € conformément aux décisions du comité directeur.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

La LIGUE a pour objet :

- De représenter la FFBB dans le ressort territorial de la LIGUE,
- De mettre en œuvre la politique fédérale et d'assurer l'exécution des missions que lui confie la FFBB dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, à savoir principalement d' :
 - organiser et développer le basket-ball au niveau régional conformément aux directives de la FFBB, et dans la limite de la délégation accordée par celle-ci,
 - organiser des compétitions de basket-ball de toutes natures au niveau régional,
 - diffuser toute documentation et/ou règlements, à titre gratuit ou onéreux, relatifs à la pratique du basket-ball,
 - organiser des cours, des conférences, stages, examens et formations dans le cadre du plan de formations de la FFBB,
 - d'une manière générale, sous la tutelle de la FFBB, de mener toutes actions tendant à développer, promouvoir le basket-ball au niveau régional.

Mention du règlement comptable

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec le règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outilage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat au prorata des frais engagés.

La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Un Prêt Garanti par l'Etat de 150.000 € a été souscrit en N-3.

Il est étalé sur 5 ans depuis N-2

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La LIGUE OCCITANIE DU BASKET BALL a réalisé, en N-2, un apport de 40.000 € avec droit de reprise sur une durée de 48 mois, au profit du Groupement d'Employeurs Basket Méditerranée (GEBM).

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	585 279			585 279
Installations techniques, matériel e...	152 740			152 740
Autres immobilisations corporelles	609 895	64 184		674 079
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	44 000			43 000
Autres immobilisations financières		15		15

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

La LIGUE OCCITANIE DU BASKET BALL a réalisé, en N-2, un apport de 40.000 € avec droit de reprise sur une durée de 48 mois, au profit du Groupement d'Employeurs Basket Méditerranée (GEBM).

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	581 321	523		581 844
Installations techniques, matériel e...	117 784	7 830		125 614
Autres	421 421	65 784		487 205
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des parti...				
Prêts				
Autres immo. financières	43 000	43 000		
Clients douteux	13 068	13 068		
Autres créances clients	146 902	146 902		
Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200		
Sécurité sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	520 853	520 853		
Charges constatées d'avance	27 390	27 390		
TOTAL	752 413	752 413		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exe...				
Prêts et avances consentis aux as...				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	27 390	
Produits à recevoir	515 532	
TOTAL	542 922	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	247 734				247 734
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	324 632	-6 792		6 792	317 840
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 792	6 792	82 758		82 758
Situation nette					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	8 823			4 535	4 288
Provisions réglementées					
TOTAL	574 397		82 758	11 327	652 620

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture
Provision fonds de reconquête	28 619		28 619	
Provision pour risques et charges	20 000			20 000
Provision dépréciation clients	11 943	1 125		13 068

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements	68 150	30 156	37 994	
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 684	33 684		
Personnel et comptes rattachés	88 679	88 679		
Sécurité Sociale et autres org. socioprofessionnelles	69 683	69 683		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 467	3 467		
Dettes sur immobilisations et compta...				
Groupe et associés				
Autres dettes	462 394	462 394		
Produits constatés d'avance	169 911	169 911		
TOTAL	895 968	857 975	37 994	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 946			
Montant des emprunts et dettes courantes				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-169 911	
Charges à payer	449 569	Dettes fournisseurs
Charges à payer	133 267	Dettes sociales et fiscales
Avoirs à établir	4 000	
TOTAL	416 925	

Informations relatives au compte de résultat

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de **11.156** euros. Il s'agit d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature des bénévoles ne sont pas évaluables à ce jour dans l'association.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3	1	4
Non-cadres	8	9	17
Employés			

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice	
	Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Total Montant nominal :	125.090				125.090
Total Quotes-parts virées au résultat :	116.267	4.535			120.802

**Information sur les montants des concours publics et subventions reçus par l'association
par nature et par catégorie d'autorités administratives**

	Exercice N	Exercice N-1
Concours Publics	0	0
Total I	0	0
Subventions d'exploitations		
Etat	22.000	14.000
Région	87.500	109.500
Autres collectivités Territoriales		
Total II	109.500	123.500
TOTAL (I+II)	109.500	123.500

ANNEXE SPECIFIQUE ORGANISME DE FORMATION

TABLEAU I
RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N-1)	
	EN K euros	EN %	EN K euros	EN %
I - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALARIES ET DES PARTICULIERS				
ENTREPRISES				
ETAT				
COLLECTIVITES LOCALES				
ETABLISSEMENTS PUBLICS				
ENTREPRISES VIA FONGECIF.				
OPCA	329	88%	228	77%
FAF				
PARTICULIERS/CLUB	44	12%	27	9%
SOUS-TOTAL I	373	88%	255	86%
 				
INSTANCES EUROPEENNES				
ETAT			0	0
REGIONS	10	2%	10	3%
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES				
SOUS-TOTAL II	10	2%	10	3%
3 – AUTRES				
AUTRES ORGANISMES DE FORMATION	33	9%	31	11%
AUTRES RESSOURCES				
SOUS-TOTAL III	33	9%	31	11%
TOTAL DES RESSOURCES	383	100%	296	100%

TABLEAU II
DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N - 1	
	en K euros	%	en K euros	%
Diplômantes *(1)	329	88%	259	90%
Perfectionnement professionnel et qualifiant*(2)	44	12%	27	10%
Insertion sociale				
Total	373	100%	286	100%

(1) diplômes nationaux, titres homologués

(2) certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations

TABLEAU III

CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Convention	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Néant				



MUNOZ-PONS EXPERTISE CONSEILS

SARL au capital de 3000 Euros - SIREN : 517487849

10 CHEMIN DE LA VIOLETTE, 31240 L'UNION

Tél : 05.81.97.17.43 - www.expertcomptamp.fr



OCCITANIE

BASKETBALL

BUDGET PRÉVISIONNEL

Projet validé par le Bureau Régional du 17 mai 2025
à soumettre au Comité Directeur Régional du samedi 24 mai 2025

SAISON 2025/2026

BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026

VENTILATION PAR POLE OPERATIONNEL

Pôles opérationnels	CHARGES	PRODUITS
	Prévisionnel 2025/2026	Prévisionnel 2025/2026
Instances politiques et Direction	2 227 030 €	1 978 100 €
Réunions de l'instance	21 800 €	30 000 €
Assemblée Générale	10 000,00 €	- €
Bureaux Régionaux	2 000,00 €	- €
Comités Directeurs Régionaux	4 500,00 €	- €
Conférences des présidents	4 400,00 €	- €
Réunions de direction	900,00 €	- €
aide fédérale	- €	30 000,00 €
Frais du siège	13 000 €	- €
Assurance	4 000,00 €	- €
Eau / Electricité / Maintenance	9 000,00 €	- €
Frais de l'antenne	8 000 €	8 000 €
Co-propriété	1 000,00 €	- €
Assurance	2 500,00 €	- €
Eau / Electricité / Maintenance	4 500,00 €	- €
Loyers	- €	8 000,00 €
Frais généraux	48 000 €	40 000 €
Fournitures administratives / locations / La Poste	24 000,00 €	- €
Assurance	7 500,00 €	
Subvention ANS PSF	- €	40 000,00 €
Téléphonie / Fibre (siège)	8 000,00 €	- €
Téléphonie / Fibre (antenne)	8 500,00 €	- €
Frais des élus	1 350 €	- €
Frais Président	500,00 €	- €
Frais Secrétaire Général	150,00 €	- €
Frais Trésorier	150,00 €	- €
Frais Vice-Présidents	300,00 €	- €
Frais autres élus du CDR	250,00 €	- €
Frais de représentation	6 100 €	- €
AG FFBB	2 000,00 €	- €
AG Comités / Clubs	600,00 €	- €
FFBB (groupes de travail, commissions, ...)	1 500,00 €	- €
Institutionnels	500,00 €	- €
Vœux	1 000,00 €	- €
autres	500,00 €	- €

BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026

VENTILATION PAR POLE OPERATIONNEL

Pôles opérationnels	CHARGES	PRODUITS
	Prévisionnel 2025/2026	Prévisionnel 2025/2026
Frais fédéraux	1 080 780 €	1 858 600 €
Affiliations	63 680,00 €	67 600,00 €
Licences, mutations et assurances base : 42 000 lic.	1 003 800,00 €	1 776 000,00 €
Droits de licence T et AS	13 300,00 €	15 000,00 €
Frais liés aux véhicules	82 500 €	14 500 €
Assurance	9 000,00 €	- €
Carburants et péages	38 000,00 €	- €
Entretiens	2 500,00 €	- €
Loyers	33 000,00 €	14 500,00 €
Gestion du personnel	938 500 €	- €
Salaires bruts	672 000,00 €	- €
Charges (patronales / congés payés)	224 000,00 €	- €
Mise à disposition du personnel	- €	- €
Taxe sur les salaires	30 000,00 €	- €
autres charges du personnel (PSA31, Médecine, ...)	5 000,00 €	- €
Stagiaires	- €	- €
Téléphonie	4 000,00 €	- €
Frais de missions	3 500,00 €	- €
Ventes et locations	12 000 €	12 000 €
Gymnase	12 000,00 €	12 000,00 €
Matériels et ventes (cahiers techniques, ...)	- €	- €
Bénévolat	15 000 €	15 000 €
Bénévolat	15 000,00 €	15 000,00 €
Pôle Opérationnel	118 000 €	67 200 €
Administration Générale		
Commission Régionale de Discipline	8 000 €	50 000 €
Réunions et frais généraux	8 000,00 €	- €
Pénalités	- €	50 000,00 €
Gestion Institutionnelle et Financière	110 000 €	17 200 €
Amortissements	64 000,00 €	5 200,00 €
Frais bancaires	4 000,00 €	5 000,00 €
Honoraires	19 000,00 €	- €
Impôts	23 000,00 €	7 000,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026

VENTILATION PAR POLE OPERATIONNEL

Pôles opérationnels	CHARGES	PRODUITS
	Prévisionnel 2025/2026	Prévisionnel 2025/2026
Pôle Opérationnel		
Compétitions et Officiels	714 370 €	828 220 €
Réunions et frais généraux du pôle opérationnel	500 €	- €
Subventions	- €	- €
Réunions et frais généraux	500,00 €	- €
Commission Régionale des Compétitions	9 800 €	98 000 €
Engagements	- €	76 000,00 €
Récompenses	9 000,00 €	- €
Pénalités	- €	15 000,00 €
Ristournes	- €	7 000,00 €
Vérifications / Délégués	500,00 €	- €
Réunions et frais généraux	300,00 €	- €
Commission Régionale des Techniciens	150 €	- €
Pénalités	- €	- €
Réunions et frais généraux	150,00 €	- €
Commission Régionale Médicale	600 €	- €
Réunions et frais généraux	600,00 €	- €
Commission Régionale Traitement des Réclamations	220 €	220 €
Pénalités	- €	220,00 €
Réunions et frais généraux	220,00 €	- €
Groupe Régional MiniBasket et Jeunes	6 100 €	- €
Action spécifique U11 / Panier d'Or	2 000,00 €	- €
Challenge Benjamin	3 500,00 €	- €
Réunions et frais généraux	600,00 €	- €
Pratique des Officiels / 5x5	672 200 €	730 000 €
Désignations	1 200,00 €	
Forfaits Financiers Régionaux	670 000,00 €	730 000,00 €
Forfaits Financiers Régionaux	595 000,00 €	- €
Forfaits Financiers Régionaux	32 000,00 €	- €
Forfaits Financiers Régionaux	43 000,00 €	- €
Arbitrage et Observations	500,00 €	- €
Ristournes Comités	500,00 €	- €
Pacte des Officiels		
Equipe Régionale des Officiels (E.R.O.)		
Réunions et frais généraux		
Tournois Régionaux / 3x3	24 000 €	- €
Organisation des Masters	7 000,00 €	- €
Organisation Opens Plus	15 000,00 €	- €
Dotations matérielles	2 000,00 €	- €
Réunions et frais généraux du pôle opérationnel	800 €	- €
Réunions et frais généraux	800,00 €	- €



OCCITANIE
BASKETBALL

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026



OCCITANIE
BASKETBALL

VENTILATION PAR POLE OPERATIONNEL

Pôles opérationnels	CHARGES		PRODUITS	
	Prévisionnel 2025/2026		Prévisionnel 2025/2026	
Pôle Opérationnel IRFBB et Formation du Joueur	650 000 €		838 280 €	
IRFBB (dont E.R.O.)	191 800 €		523 780 €	
Comité Stratégique Régional	300,00 €		- €	
Formation des dirigeants : automnales, printanières, autres...	1 000,00 €		- €	
JIG	1 000,00 €		2 280,00 €	
Brevets Fédéraux	40 000,00 €		42 000,00 €	
DETB	14 500,00 €		39 000,00 €	
BPJEPS ES BB Toulouse, Tarbes, Mauguio, Nîmes et Toulouges	120 000,00 €		357 500,00 €	
TP CPMS	6 000,00 €		26 000,00 €	
TFP CDSSA	6 000,00 €		45 000,00 €	
DEJEPS BB (globalité)	- €		5 000,00 €	
Entraîneurs	1 600,00 €		7 000,00 €	
Entraîneurs/Officiels	600,00 €		- €	
Réunions et frais généraux	800,00 €		- €	
Projet de Performance Fédéral	457 700 €		273 000 €	
Génération U12	15 500,00 €		- €	
Génération U12	<i>TIC Qualificatif et Final</i>	3 000,00 €		
Génération U12	<i>Camps U12</i>	12 500,00 €		
Génération U13	42 200,00 €		- €	
Génération U13	<i>Camps U13</i>	12 500,00 €		
Génération U13	<i>TIC Zone</i>	15 000,00 €		
Génération U13	<i>CIC Potentiels</i>	8 500,00 €		
Génération U13	<i>CIS / TIZ</i>	6 200,00 €		
Génération U14	22 000,00 €		7 000,00 €	
Génération U14	<i>TIS / CIZ</i>	16 000,00 €		
Génération U14	<i>CIC et Stages</i>	6 000,00 €		
Génération U15	38 000,00 €		- €	
Génération U15	<i>TIP National</i>	15 000,00 €		
Génération U15	<i>Stages</i>	8 000,00 €		
Génération U15	<i>TIP Qualificatif</i>	15 000,00 €		
Pôles Espoirs	340 000,00 €		266 000,00 €	
Pôles Espoirs	<i>Pôle Espoir Montpellier</i>	160 000,00 €		
Pôles Espoirs	<i>Pôle Espoir Toulouse</i>	180 000,00 €		
Pôles Espoirs	<i>Subvention ANS -DHP / FFBB</i>	- €		
Réunions et frais généraux du pôle opérationnel	500 €		41 500 €	
Réunions et frais généraux	500,00 €		- €	
Contribution formation joueurs	- €		13 500,00 €	
Subvention Région Occitanie	- €		28 000,00 €	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026

VENTILATION PAR POLE OPERATIONNEL

Pôles opérationnels	CHARGES	PRODUITS
	Prévisionnel 2025/2026	Prévisionnel 2025/2026
Pôle Opérationnel		
Animation du Territoire		
Commission Régionale Citoyenne	2 000 €	- €
Réunions et frais généraux	2 000,00 €	
Challenge Basket Féminin	- €	
Actions transversales	8 600 €	- €
RSE	6 000,00 €	- €
VxE	2 000,00 €	- €
FFSA / FFSU / UNSS	600,00 €	- €
Communication	6 500 €	- €
Goodies	3 500,00 €	- €
Site Internet	3 000,00 €	- €
Organisation d'évènements	78 000 €	104 400 €
Camps d'Eté	75 000,00 €	104 400,00 €
Evènements Coupes/Finales - Occitanie	3 000,00 €	- €
Patrimoine et Histoire	1 300 €	- €
Académie Régionale	1 300,00 €	- €
Musée	- €	- €
Partenariats et Mécénat	- €	- €
Partenariats	- €	- €
Mécénat	- €	- €
Réunions et frais généraux du pôle opérationnel	- €	- €
Objets de communication	- €	- €
Réunions et frais généraux	- €	- €
Equipe Technique Régionale	10 400 €	- €
Réunions et frais généraux de l'E.T.R.	3 000 €	- €
Réunions plénières	3 000,00 €	- €
Réunions de groupe	- €	- €
Equipements	- €	- €
Frais des C.T.S.	7 400 €	- €
Directeur Technique Régional	2 700,00 €	- €
C.T.S. Formation & Emploi	2 700,00 €	- €
C.T.S. Détection	2 000,00 €	- €
TOTAL	3 816 200 €	3 816 200 €

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES DIRECTES		PRODUITS DIRECTES	
60 - Achats	854 920 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 848 400 €
Prestations de services	604 420 €		
Achats matières et fournitures	206 000 €		
Autres fournitures	44 500 €		
61 - Services extérieurs	146 000 €	73 - Dotations et produits de tarification	- €
Locations	84 000 €		
Entretien et réparation	39 000 €		
Assurance	23 000 €		
Documentation	- €		
62 - Autres services extérieurs	696 000 €	74 - Subventions d'exploitation	84 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	25 000 €	ANS - PSF	40 000 €
Publicité, publication	27 000 €	ANS - PST	- €
Déplacements, missions	615 000 €	ANS - DHP -> FFBB	16 000 €
Services bancaires, autres	29 000 €	Conseil Régional - Mvt Sportif	28 000 €
63 - Impôts et taxes	48 000 €	Conseil Régional - Evènements	- €
Impôts et taxes sur rémunération	30 000 €	Conseil Départemental	- €
Autres impôts et taxes	18 000 €	Communes	- €
64 - Charges de personnel	907 500 €	Organismes sociaux	- €
Rémunération des personnels	672 000 €	ASP	- €
Charges sociales	224 000 €	Aides Privées	- €
Autres charges de personnel	11 500 €	Autres établissements publics	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 080 780 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 858 600 €
Licences, affiliations, droits fédéraux	1 080 780 €	Cotisations (licences, affiliations)	1 858 600 €
66 - Charges financières	4 000 €	Dons manuels - Mécénat	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	76 - Produits financiers	5 000 €
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement à réaliser sur ressources affectées	64 000 €	77 - Produits exceptionnels	- €
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	- €	Changement règles comptables	
S/Total des charges	3 801 200 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	5 200 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	15 000 €	87 - Contributions volontaires en nature	15 000 €
Secours en nature	- €	Bénévolat	15 000 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	- €	Prestations en nature	- €
Prestations	- €	Dons en nature	- €
Personnel bénévole	15 000 €		
TOTAL DES CHARGES	3 816 200 €	TOTAL DES PRODUITS	3 816 200 €



OCCITANIE

BASKETBALL

DISPOSITIONS FINANCIERES

Projet validé par le Bureau Régional du 17 mai 2025
à soumettre au Comité Directeur Régional du samedi 24 mai 2025

SAISON 2025/2026

LICENCES

CLUB

SOCLE POUR TOUT LICENCE EN CLUB	
	U12 à Seniors
Licence Club	U7 à U11 / jusqu'au 31/03
	U7 à U11 / à partir du 01/04
	MicroBasket
Licence Club avec Pratique VxE	

part FFBB			
2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
12,00 €	13,00 €	14,00 €	14,00 €
12,00 €	13,00 €	14,00 €	14,00 €
- €	- €	- €	- €
X	X	X	X
12,00 €	13,00 €	14,00 €	14,00 €

part OCCITANIE			
2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
12,00 €	13,00 €	14,00 €	14,00 €
12,00 €	13,00 €	14,00 €	14,00 €
- €	- €	- €	- €
X	X	X	X
12,00 €	13,00 €	14,00 €	14,00 €

Assurance		
Option A	Option B	Option C
2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
Gratuit	Gratuit	+0,36 €

EXTENSIONS POUR PRATIQUE EN CLUB	
	U6 à U11
Joueur Compétition	U12 à U15
	U16 à U18
	U19 et plus
Joueur Entreprise	U19 et plus
Joueur Loisir	U19 et plus
MicroBasket	(coût 6€ reversé au Comité et pas de socle)
	U5 et moins

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
- €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
3,30 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
13,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
13,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
7,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
7,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
- €	- €	- €	- €
3,75 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
6,75 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
6,75 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Option A	Option B	Option C
2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
Gratuit	Gratuit	+0,50 €

EXTENSIONS PRÉT T	
	U7 à U13
Joueur Compétition prêté (T)	U14 à U15
	U16 et plus

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

Option A	Option B	Option C
X	X	X
X	X	X

AUTORISATION SECONDAIRE POUR JOUEUR COMPÉTITION EN CLUB	
	U13
Joueur Compétition AST Compétition	U15
	U16 et plus
Joueur Compétition AST Entreprise	jusqu'à U18 (inclus)
	U19 et plus
Joueur Compétition ASP Compétition	jusqu'à U18 (inclus)
	U19 et plus

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €
non autorisé	non autorisé	non autorisé	non autorisé
19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
X	X	X	X
X	X	X	X
X	X	X	X
X	X	X	X

Option A	Option B	Option C
X	X	X
X	X	X

MUTATION POUR TOUT LICENCE ENTRE DEUX CLUBS	
Mutation	jusqu'à U13
	U14 et plus

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

Option A	Option B	Option C
----------	----------	----------

PRATIQUES		CATEGORIES
Licence hors club Contact BASKET		Toutes
Licence hors club Micro Basket		U3 à U5
Basket Santé Découverte		Tout âge
Licence hors club Juniorleague 3x3		jusqu'à U18 (inclus)
Licence hors club Superleague 3x3		U19 et plus
Centre Génération Basket		U7 et plus
PASS hors club pour un événement sportif :		jusqu'à U18 (inclus)
- jouer 1 Open Start 3x3		
- ou participer à 1 Camp Basket		
- ou jouer Entreprise		
Licence Agent Sportif AGTSP		

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
33,00 €	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
X	X	X	X
X	X	X	X
X	X	X	X
X	X	X	X

Option A	Option B	Option C
2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €

DROITS D'ENGAGEMENT

CHAMPIONNATS ET COUPES - SENIOR

Seniors division Pré-Nationale	Masculine & Féminine
Seniors division Régionale 2	Masculine & Féminine
Seniors division Régionale 3	Masculine & Féminine
Seniors - Coupe Qualificative d'Occitanie	Masculine & Féminine
Jeunes : U21 Masculine	toutes divisions Régionales
Jeunes : U18 - U15 - U13	Masculine & Féminine
Jeunes : U18 - U15 - U13	Régional
Jeunes - Coupe d'Occitanie	Masculine & Féminine
Jeunes - Coupe Qualificative	Régional 2 & 3
	U21M
	U18 M & F



2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
520,00 €	520,00 €	520,00 €	520,00 €
360,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €
300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
- €	- €	- €	- €
50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
TARIF DEP.	TARIF DEP.	TARIF DEP.	TARIF DEP.
50,00 €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €

Contribution Formation Régionale

Seniors division Pré-Nationale	
Seniors division Régionale 2	
Seniors division Régionale 3	
Jeunes division Régionale ou Régionale 2 ou Régionale 3	
Seniors - Coupe Qualificative d'Occitanie	
Jeunes - Coupe d'Occitanie et Coupe Qualificative	



2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €

Droit à la formation (Plan Officiels 2024 / Statut National)

Senior : Pré-National, Régionale 2 ou Régionale 3	125,00 €	125,00 €	125,00 €
Jeune : Régionale	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Jeune : Régionale 2	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Jeune : Régionale 3	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Seniors - Coupe Qualificative d'Occitanie	- €	- €	- €
Jeunes - Coupe d'Occitanie et Coupe Qualificative	- €	- €	- €



2023/2024	2024/2025	2025/2026
15,00 €	15,00 €	15,00 €
10,00 €	10,00 €	10,00 €
10,00 €	10,00 €	10,00 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €

PACKS D'ORGANISATION OPEN 3X3

part Ligue & Comité impossible - PART FFBB uniquement

3x3 OPEN START	
3x3 OPEN PLUS (M&F)	
3x3 OPEN DE FRANCE	

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €

PACKS VIVRE ENSEMBLE

part Ligue & Comité impossible - PART FFBB uniquement

PACK BASKET SANTE (pour Label Résolution et/ou Confort)	
PACK BASKET INCLUSIF (pour Label Basket Inclusif)	
PACK BASKETONIK (pour Label Basket Tonic et/ou Basket Tonic Forme)	

2023/2024	2024/2025	2025/2026
200,00 €	200,00 €	200,00 €
200,00 €	200,00 €	200,00 €
300,00 €	300,00 €	300,00 €

PACKS ENTREPRISE

PACK ENTREPRISE (facturé par la LR ou le CD qui organise)	
---	--

2023/2024	2024/2025	2025/2026
660,00 €	660,00 €	660,00 €

**FORFAITS FINANCIERS REGIONAUX PAR RENCONTRE
CHAMPIONNATS**
MONTANT CUMULE POUR LES DEUX EQUIPES

Seniors Féminines et Masculins

Division		2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	
NF3 ①	FEDERAL	339,60 €	339,60 €	354,60 €	382,60 €	382,60 €	FFBB
PNF	REGIONAL	235,00 €	230,00 €	230,00 €	240,00 €	240,00 €	
RF2	REGIONAL	210,00 €	216,00 €	220,00 €	230,00 €	230,00 €	
NM3 ①	FEDERAL	501,00 €	501,00 €	523,00 €	551,00 €	551,00 €	FFBB
PNM	REGIONAL	235,00 €	250,00 €	260,00 €	270,00 €	290,00 €	
RM2	REGIONAL	220,00 €	230,00 €	236,00 €	236,00 €	236,00 €	
RM3	REGIONAL	220,00 €	216,00 €	220,00 €	230,00 €	230,00 €	

① à titre indicatif

SENIORS : Le paiement des forfaits financiers se fera **AUTOMATIQUEMENT** par prélèvement bancaire tous les mois de septembre à avril (8 échéances égales). Une facture sera émise tous les mois.

Jeunes - Régionale

Division		2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
RMU21	REGIONAL	204,00 €	190,00 €	180,00 €	180,00 €	188,00 €
RFU18	REGIONAL	190,00 €	176,00 €	170,00 €	170,00 €	178,00 €
RMU18	REGIONAL	190,00 €	176,00 €	170,00 €	170,00 €	178,00 €
RFU15	REGIONAL	166,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	168,00 €
RMU15	REGIONAL	166,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	168,00 €
RFU13	REGIONAL			130,00 €	134,00 €	134,00 €
RMU13	REGIONAL			130,00 €	134,00 €	134,00 €

Jeunes - Régionale : Le paiement des forfaits financiers se fera **AUTOMATIQUEMENT** par prélèvement bancaire tous les mois de septembre à avril (8 échéances égales). Une facture sera émise tous les mois.

Jeunes - Régionale 2

Division		2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
RMU21-2	REGIONAL 2	204,00 €	190,00 €	180,00 €	180,00 €	188,00 €
RFU18-2	REGIONAL 2	156,00 €	156,00 €	156,00 €	156,00 €	156,00 €
RMU18-2	REGIONAL 2	156,00 €	156,00 €	156,00 €	156,00 €	156,00 €
RFU15-2	REGIONAL 2	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
RMU15-2	REGIONAL 2	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
RFU13-2	REGIONAL 2	134,00 €	130,00 €	130,00 €	134,00 €	134,00 €
RMU13-2	REGIONAL 2	134,00 €	130,00 €	130,00 €	134,00 €	134,00 €

Jeunes - Régionale 2 : Le paiement des forfaits financiers se fera **AUTOMATIQUEMENT** par prélèvement bancaire tous les mois de novembre à avril (6 échéances égales). Une facture sera émise tous les mois.

FORFAITS FINANCIERS REGIONAUX PAR RENCONTRE
COUPES
MONTANT DEMANDE A CHAQUE EQUIPE

Le forfait financier sera facturé aux équipes après chaque tour de coupe qualificative		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Coupe Qualificative Seniors Masculins et Féminins	à chaque tour jusqu'aux quart-de-finale (inclus) arbitrage uniquement	136,00 €	150,00 €	160,00 €	160,00 €
	Demi-finales arbitres et OTM	176,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €
	Finale arbitres et OTM	176,00 €	250,00 €	260,00 €	280,00 €
Coupe Qualificative U18F et U18M	à chaque tour jusqu'aux quart-de-finale (inclus) arbitrage uniquement	100,00 €	100,00 €	110,00 €	110,00 €
	Demi-finales arbitres et OTM	140,00 €	125,00 €	135,00 €	140,00 €
	Finale arbitres et OTM	140,00 €	150,00 €	160,00 €	180,00 €
Coupe d'Occitanie U20F et U20M	à chaque tour jusqu'aux quart-de-finale (inclus) arbitrage uniquement	100,00 €	130,00 €	140,00 €	140,00 €
	Demi-finales arbitres et OTM	140,00 €	155,00 €	165,00 €	165,00 €
	Finale arbitres et OTM	140,00 €	180,00 €	190,00 €	190,00 €

DECOUPAGE DU FORFAIT FINANCIER REGIONAL PAR DIVISION

Désignations gérées par la Ligue Régionale

Division	Frais des Officiels			Frais fixes = Talon				Montant total F.F.R.
	Arb.	Obs.	s/total	Ristourne Ligue	Ristourne Comité	Frais autres	s/total	
PNF	204,00 €	8,00 €	212,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	240,00 €
RF2	194,00 €	8,00 €	202,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	230,00 €
PNM	254,00 €	8,00 €	262,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	290,00 €
RM2	200,00 €	8,00 €	208,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	236,00 €
RM3	194,00 €	8,00 €	202,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	230,00 €
RMU21	160,00 €	- €	160,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	188,00 €
RFU18	150,00 €	- €	150,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	178,00 €
RMU18	150,00 €	- €	150,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	178,00 €
RFU15	140,00 €	- €	140,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	168,00 €
RMU15	140,00 €	- €	140,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	168,00 €

Désignations gérées par le Comité Départemental ou Territorial

① Uniquement si le comité fait la désignation d'au moins un arbitre officiel sur la rencontre

Division	Frais des Officiels			Frais fixes = Talon				Montant total F.F.R.
	Arb.	Obs.	s/total	Ristourne Ligue	Ristourne Comité	Frais autres	s/total	
RMU21-2 ③	160,00 €	- €	160,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	188,00 €
RMU21-3 ③	160,00 €	- €	160,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	188,00 €
RFU18-2 ③	128,00 €	- €	128,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	156,00 €
RMU18-2 ③	128,00 €	- €	128,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	156,00 €
RFU15-2 ③	122,00 €	- €	122,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	150,00 €
RMU15-2 ③	122,00 €	- €	122,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	150,00 €
RFU13 ③	106,00 €	- €	106,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	134,00 €
RMU13 ③	106,00 €	- €	106,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	134,00 €
RFU13-2 ③	106,00 €	- €	106,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	134,00 €
RMU13-2 ③	106,00 €	- €	106,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	28,00 €	134,00 €

Pour les clubs signataires de la convention (Club - Comité - Ligue) :

Une ristourne de 30 € par rencontre sera faite au club signataire à condition que les deux points suivants soient remplies :

1/ S'il fournit **un arbitre club déclaré dans la convention**,

et

2/ S'il est accompagné d'un **arbitre désigné par le Comité**

BAREME REGIONAL DES OFFICIELS

Remboursement kilométrique		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
indemnité kilométrique	par kilomètre	Tarif fédéral	0,38 €	0,40 €	0,40 €

5x5 / Arbitres (indemnité de rencontre)		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Championnats et Coupes					

Senior	Pré-National		40,00 €	40,00 €	45,00 €	45,00 €
Senior	Régionale 2 et Régionale 3		35,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €
Jeunes - Régional / Régional 2	U21		35,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €
Jeunes - Régional / Régional 2	U18, U15 et U13		30,00 €	30,00 €	35,00 €	35,00 €
Coupes Régionales	Seniors		40,00 €	40,00 €	45,00 €	45,00 €
Coupes Régionales	U21		35,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €
Coupes Régionales	U18		30,00 €	30,00 €	35,00 €	35,00 €

Rencontres amicales						
Rencontre amicale	1ère division Masculine	Tarif fédéral	FFBB / 170,00 € *			
Rencontre amicale	2ème division Masculine	Tarif fédéral	FFBB / 130,00 € *			
Rencontre amicale	LFB	Tarif fédéral	FFBB / 110,00 € *			
Rencontre amicale	NM1	Tarif fédéral	FFBB / 100,00 € *			
Rencontre amicale	LF2 - NF1 - NM2 - Espoir 1ère division	Tarif fédéral	FFBB / 70,00 €			
Rencontre amicale	NF2 - NM3 - Espoir 2ème division	Tarif fédéral	FFBB / 55,00 €			
Rencontre amicale	NF3 - Championnats Elite Jeunes	Tarif fédéral	FFBB / 45,00 €			
Rencontre amicale	PN		30,00 €	30,00 €	35,00 €	35,00 €
Rencontre amicale	R2 et R3		25,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €
Rencontre amicale	Jeunes : U21		25,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €
Rencontre amicale	Jeunes : U18, U15, U13		20,00 €	20,00 €	25,00 €	25,00 €

* : prime supplémentaire de 60,00 € dès 100 kms aller

5x5 / OTM (indemnité de rencontre)		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Championnats et Coupes - 5x5					

Senior	Pré-National, Régionale 2 et Régionale 3		25,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €
Jeunes	U21, U18, U15 et U13		25,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €
Coupes Régionales	Seniors		25,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €

Rencontres amicales						
Rencontre amicale	1ère et 2ème div. Masculine, LFB	Tarif fédéral	FFBB / 35,00 €			
Rencontre amicale	NM1	Tarif fédéral	FFBB / 35,00 €			
Rencontre amicale	NM2, LF2 et Espoir 1ère div. Masculine	Tarif fédéral	FFBB / 25,00 €			
Rencontre amicale	NM3, NF1, NF2, NF3, Espoir 2ème Div Masc. et Champ. Elite Jeunes	Tarif fédéral	FFBB / 20,00 €			
Rencontre amicale	PN, R2 et R3		17,00 €	17,00 €	20,00 €	20,00 €
Rencontre amicale	Jeunes Régionale		15,00 €	15,00 €	17,00 €	17,00 €

5x5 / Observateur (indemnité de rencontre)		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Arbitres	Pré-National, Régionale 2 et Régionale 3	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Arbitres	U21, U18, U15 et U13	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
OTM	Seniors	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €

3x3 / Réf 3x3, Manager d'organisation et Marqueur 3x3		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Masters Régionaux & Open Plus Junior League- 3x3					

Réf. 3x3	Journée		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Réf. 3x3	Soirée ou Demi-journée		25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Marqueur 3x3	Journée		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Marqueur 3x3	Soirée ou Demi-journée		25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €

Tournois et Open Plus - 3x3						
Réf. 3x3	Open Plus Super League	par tournoi	50,00 €	50,00 €	75,00 €	75,00 €
Réf. 3x3	Open Plus Junior League	par tournoi			50,00 €	50,00 €
Réf. 3x3	Lite Quest	par tournoi	50,00 €	50,00 €	100,00 €	100,00 €
Réf. 3x3	Open de France Super League	par tournoi	100,00 €	100,00 €	200,00 €	200,00 €
Réf. 3x3	Open de France Junior League	par tournoi		100,00 €	150,00 €	150,00 €
Réf. 3x3	Finale Coupe de France Entreprise	par tournoi			50,00 €	50,00 €
Réf. 3x3	Pro League	par tournoi			150,00 €	150,00 €
Manager d'Organisation	Open Plus Super League	par tournoi	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Manager d'Organisation	Open Plus Junior League	par tournoi	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Marqueur 3x3	Challengers et Women Series	par jour	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Marqueur 3x3	Open Plus Super League, Lite Quest, Open de France Junior	par jour			25,00 €	25,00 €
Marqueur 3x3	Pro League	par jour			25,00 €	25,00 €
Marqueur 3x3	Coupe de France Entreprise	par jour			25,00 €	25,00 €

DISPOSITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS

Pénalités financières forfaitaires pour manque d'inscription d'arbitre en formation		2023/2024	2024/2025	2025/2026
Valeur commune	Pénalité financière	250,00 €	250,00 €	250,00 €

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIFS

Frais de réclamation		Tarif fédéral	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Toutes les divisions et coupes <i>Procédure normale</i>	enregistrement	fin de rencontre	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	confirmation	sous 24h ouvrables	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	TOTAL		180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
<i>Procédure d'urgence et d'extrême urgence</i>	Montant total à verser en une seule fois		180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Frais de procédure			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Demande de nouvelle nationalité de basket-ball	Tarif fédéral		800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Frais de procédure FIBA payables par le club	- demande de lettre de sortie - nouvelle demande de lettre de sortie (en cas de refus)		250 CHF	250 CHF	250 CHF	250 CHF
Cautionnement d'appel disciplinaire	Tarif fédéral		310,00 €	310,00 €	310,00 €	310,00 €
Droit d'appel d'une décision administrative et/ou financière	Tarif fédéral		375,00 €	375,00 €	375,00 €	375,00 €
Frais de dossier d'appel	Tarif fédéral		150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Appel abusif	Tarif fédéral		250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Frais de procédure d'un dossier disciplinaire			250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Communication d'un dossier disciplinaire			Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Forfait Convention Basket Santé (Confort & Résolution)	Tarif fédéral		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait Convention Basket Inclusif	Tarif fédéral		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait Convention Basket Tonik (Fitness & Forme)	Tarif fédéral		150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Dérogations			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Demandes validées pour un changement de date et d'horaire <i>(les changements de salle ne sont pas concernés par la tarification)</i>	plus de 45 jours avant		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	moins de 45 jours jusqu'à 21 jours		20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
	à titre exceptionnel moins de 21 jours		40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
	Urgence (moins de 7 jours)		80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Non-réponse à une demande déposée sous le logiciel fédéral (club fautif après le délai)			20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Changement illicite (sans autorisation)	Seniors	pour chaque club en présence	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Changement illicite (sans autorisation)	U20	pour chaque club en présence	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Changement illicite (sans autorisation)	U18F/U17M U15 F&M U13 F&M	pour chaque club en présence	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
		1ère infraction	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Transferts financiers			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Frais de prélèvement automatique impayé			25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Règlement tardif des échéances du forfait régional (par semaine de retard) en Senior			50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Règlement tardif des échéances du forfait régional (par semaine de retard) en Jeunes Régional			30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Règlement tardif des échéances du forfait régional (par semaine de retard) en Jeunes Régional 2			15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement			40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Remboursement indemnité kilométrique		2023/2024	2024/2025	2025/2026
Officiel (arbitres, OTM, observateurs - désignés)	par kilomètre	Tarif fédéral	0,38 €	0,40 €
Véhicules des Comités et Véhicules des Collaborateurs			0,38 €	0,40 €
autres personnes			0,23 €	0,26 €

FRAIS DE DEPLACEMENT, DE MISSIONS OU DE REPRESENTATION

Effectués par les membres du Comité Directeur Régional dans l'exercice de leurs activités			2025/2026
Chambre		Montant maximum de remboursement	65,00 €
Repas			30,00 €
Remboursement indemnité kilométrique			0,26 €

PENALITES FINANCIERES

E-Marque V2 / Feuille de marque / Résultats			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Non-respect des délais réglementaires d'envoi des données e-Marque V2 ou de la feuille papier	Senior et U21	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	
	Jeunes	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Non-respect des modalités e-Marque V2 prévues par l'article 6 des RSG FFBB :	Senior et U21	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	
	Jeunes	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Non-transmission des résultats selon les délais prévus (par l'article 6 des RSG FFBB)		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Liste de brûlage			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Non-transmission de la liste des brûlé-e-s par rencontre	Senior et U21	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	
	Jeunes	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Non-transmission de la liste exhaustive par rencontre	Jeunes	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Non-respect de l'obligation d'inscrire au moins 7 joueurs-euses			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
non-respect de l'obligation sur la FDM (pénalité financière)	Tarif fédéral	1ère infraction	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
		2ème infraction	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Statut CF/PN			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Pénalité pour charte non-signée	Tarif fédéral	première infraction	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Rencontre perdue par pénalité			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
1ère rencontre	Senior et U21	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	
2ème rencontre et suivantes	Senior et U21	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	
1ère rencontre	Jeunes	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	
2ème rencontre et suivantes	Jeunes	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
Forfaits sportifs			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Forfait simple	1ère et 2ème rencontre	Seniors Pré-National			500,00 €	500,00 €
Forfait simple : 1ère rencontre	déclarée au moins 48h avant	Seniors Régionale 2 et 3 et U21	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	non-déclarée ou < 48h		120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Forfait simple : 2ème et 3ème rencontre	déclarée au moins 48h avant		160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
	non-déclarée ou < 48h		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Forfait simple : 1ère rencontre	déclarée au moins 48h avant	Jeunes	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
	non-déclarée ou < 48h		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait simple : 2ème et 3ème rencontre	déclarée au moins 48h avant		120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
	non-déclarée ou < 48h		160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Forfait - BRASSAGE DES JEUNES	déclarée au moins 48h avant		60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
	non-déclarée ou < 48h		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait Coupe Régionale Qualificative	NM2, NM3, NF1, NF2, NF3		1 100,00 €	1 100,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Forfait Coupe Régionale Qualificative	Senior Equipe Dép. ou Rég.		170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Forfait Coupe de France & Régionale	Jeunes		170,00 €	170,00 €	500,00 €	500,00 €
Prix du kilomètre aller en cas de forfait	correspondant à 3 véhicules	par km aller	2,20 €	2,20 €	2,40 €	2,40 €
Forfait général -Période 0 : avant la 1ère journée de championnat	Seniors et U21 <small>Pénalités + non-remboursement des droits d'engagements et forfaits régionaux versés jusqu'à la date du forfait général</small>	cf Dispositions	cf Dispositions	cf Dispositions	cf Dispositions	cf Dispositions
Forfait général -Période 1 : du début à la moitié de la phase Aller		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Forfait général -Période 2 : de la moitié à la fin de la phase Aller		600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	
Forfait général -Période 3 : du début à la moitié de la phase Retour		900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	
Forfait général -Période 4 : de la moitié à la fin de la phase Retour		1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
Forfait général -Période 0 : avant la 1ère journée de championnat	Jeunes <small>Pénalités + non-remboursement des droits d'engagements et forfaits régionaux versés jusqu'à la date du forfait général</small>	cf Dispositions	cf Dispositions	cf Dispositions	cf Dispositions	cf Dispositions
Forfait général -Période 1 : du début à la moitié de la phase Aller		160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	
Forfait général -Période 2 : de la moitié à la fin de la phase Aller		320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €	
Forfait général -Période 3 : du début à la moitié de la phase Retour		480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	
Forfait général -Période 4 : de la moitié à la fin de la phase Retour		640,00 €	640,00 €	640,00 €	640,00 €	
Licences non-présentées			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Licence manquante	Senior et U21	forfait de 1 à toutes	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	Jeunes - Occitanie	forfait de 1 à toutes	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Résultats			2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Non-enregistrement sur Internet des résultats avant le dimanche soir	Senior et U21		40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
	Jeunes		20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

PENALITES FINANCIERES

Statut du Technicien		2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Absence de déclaration au moins 15 jours avant la 1ère journée ①	NM3/NF3/NF2	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Absence de déclaration au moins 15 jours avant la 1ère journée ①	U15 Elite / U18 Elite - CDF	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Absence de déclaration au moins 15 jours avant la 1ère journée	Seniors PN et Régionale Jeunes Régionale	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Entraîneur déclaré non-conforme à J-15 du premier match ①	NM3/NF3/NF2	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Entraîneur déclaré non-conforme à J-15 du premier match ①	U15 Elite / U18 Elite - CDF	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Entraîneur-adjoint déclaré non-conforme à J-15 du premier match ①	U18 Elite - CDF	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre ①	NM3/NF3/NF2	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre ①	U15 Elite - CDF	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre ①	U18 Elite - CDF	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Absence ou non-conformité d'un entraîneur-adjoint ①	U18 Elite - CDF	375,00 €	375,00 €	375,00 €	375,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre	Senior	Pré-National	60,00 €	60,00 €	100,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre	Senior	Régionale 2	50,00 €	50,00 €	60,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre	Senior	Régionale 3	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre		Divisions Jeunes Régionale (Occitanie) en U21-U18-U15	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre		Divisions Jeunes Régionale (Occitanie) en U13	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre		Divisions Jeunes Régionale 2 et 3 en U21-U18-U15-U13	- €	- €	- €

① à titre indicatif

Saisie des FT ou FDSR	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
1ère FT (G1) ou FDSR	- €	- €	- €	- €
2ème FT (G1) ou FDSR	- €	- €	- €	- €
3ème FT (G1) ou FDSR* (*dossier disciplinaire)	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
4ème FT (G1) ou FDSR	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
5ème FT (G1) ou FDSR et suivantes* (*dossier disciplinaire)	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
toutes les FT des types : G2 et B	X	- €	- €	- €

*dossier disciplinaire = ouverture d'un dossier disciplinaire par la C.R. Discipline

AFFILIATION

Type de structure	Association	Association sous convention	Etablissement
	5x5 + 3x3 + VxE		5x5 + 3x3 + VxE
Nouvelle structure	FFBB	150,00 €	150,00 €
Structure de 50 licenciés ou moins	statistiques saison N-1	FFBB	150,00 €
Structure de plus de 50 licenciés	statistiques saison N-1	FFBB	299,00 €

L'affiliation d'une UNION d'association est gratuite (hors le montant d'un abonnement à la revue).

attente du tarif FFBB

Durée	Association	Association sous convention	Etablissement
	5x5 + 3x3 + VxE	5x5 + 3x3 + VxE	5x5 + 3x3 + VxE
Durée	1 an	1 an	1 an
Convention	NON	OUI	OUI
Suspension ou retrait d'affiliation	NON		NON
Procédure renouvellement	Via le formulaire édité sur FBI par le Comité Possibilité refus par BF	Pôle Clubs & Territoires Possibilité refus par BF	Pôle Clubs & Territoires

COTISATION COMPLEMENTAIRE REGIONALE

PAS DE COTISATION COMPLEMENTAIRE DE LA LIGUE REGIONALE

ABONNEMENT MAGAZINE BASKET-BALL

		2023/2024	2024/2025	2025/2026
FRANCE (METROPOLE ET OUTRE-MER)	FFBB	75,60 €	75,60 €	75,60 €
ETRANGER	FFBB	84,70 €	84,70 €	84,70 €

ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

		2023/2024	2024/2025	2025/2026	
		Association	Association	Association	Etablissement
Clubs de niveau - Seniors Nationaux et Jeunes Nationaux	forfait fixe	200,00 €	200,00 €	200,00 €	non-concerné
	prix par licencié	chiffres arrêtés au 31/03	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Clubs de niveau - Seniors (PN, R2, R3 et PR) et Jeunes Régionaux	forfait fixe	100,00 €	100,00 €	100,00 €	non-concerné
	prix par licencié	chiffres arrêtés au 31/03	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Clubs de niveau - Seniors (D2 et D3) et Jeunes Départementaux	forfait fixe	- €	- €	- €	non-concerné
	prix par licencié	chiffres arrêtés au 31/03	1,00 €	1,00 €	1,00 €

LOCATIONS

Gymnase de la Maison du Basket - Toulouse	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
caution du badge (détérioration ou non-restitution au 30 juin de l'année)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Association affiliée à la FFBB				
heure gymnase sans éclairage (association affiliée à la FFBB)	5,50 €	6,00 €	6,00 €	7,00 €
unité d'éclairage du gymnase (association affiliée à la FFBB) - 1 unité par minute et par rampe	1,70 €	X	X	X
	0,17 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
vestiaire-douche du gymnase (association affiliée à la FFBB)	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Autre association ou utilisateur				
heure gymnase sans éclairage (autre association ou utilisateur)	7,50 €	8,00 €	8,00 €	10,00 €
unité d'éclairage du gymnase (association affiliée à la FFBB) - 1 unité par minute et par rampe	2,00 €	X	X	X
	0,20 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €
vestiaire-douche du gymnase (autre association ou utilisateur)	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €

Système de monétique :

① Ancien système / valeur d'une unité - une rampe = 6 unités par heure

Nouveau système / valeur d'une unité - une rampe = 60 unités par heure

② conversion de l'ancien système au nouveau système de monétique

MiniBus	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Caution franchise assurance	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Caution nettoyage	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Location MiniBus				
U15E (F&M) U18EM	forfait 600 kms inclus	115,00 €	115,00 €	115,00 €
	prix du km supplémentaire	0,25 €	0,25 €	0,25 €
Clubs	forfait 600 kms inclus	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	prix du km supplémentaire	0,30 €	0,30 €	0,30 €

LOCATIONS

Mériel 3x3 - Toulouse & autres sites de stockage	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Caution Bris et Casse (pour les terrains et les paniers)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution Rangement (pour les terrains)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution Tableau d'affichage 3x3 (complet)	950,00 €	950,00 €	950,00 €	950,00 €
Caution Chronomètre des tirs 3x3	370,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €
Caution Structure Gonflable 3x3	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution Ballon Géant Gonflable	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Transport	NON COMPRIS	NON COMPRIS	NON COMPRIS	NON COMPRIS

Association affiliée à la FFBB et dépendante de la Région Occitanie

Terrain 3x3 avec panier autolesté	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Terrain 3x3 sans panier	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Terrain 5x5 avec paniers autolestés (dimension : 26x15m)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Terrain 5x5 sans panier	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Panier MartySport (autolesté)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Tableau d'affichage 3x3 (complet)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Chronomètre des tirs 3x3	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Structure Gonflable 3x3	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Ballon Géant Gonflable	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

Autre association ou utiisateur

Terrain 3x3 avec panier MartySport	de 1 à 8 jours	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
	de 9 à 21 jours	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
	plus de 22 jours	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Terrain 5x5 avec paniers autolestés (dimension : 26x15m)	de 1 à 8 jours	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	de 9 à 21 jours	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
	plus de 22 jours	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Terrain 3x3 sans panier	de 1 à 8 jours	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	de 9 à 21 jours	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €
	plus de 22 jours	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Terrain 5x5 sans panier	de 1 à 8 jours	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	de 9 à 21 jours	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €
	plus de 22 jours	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €
Panier MartySport (autolesté ou but-remorque)	de 1 à 8 jours	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	de 9 à 21 jours	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €
	plus de 22 jours	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Tableau d'affichage 3x3 (complet)	de 1 à 8 jours	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	de 9 à 21 jours	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	plus de 22 jours	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Chronomètre des tirs 3x3	de 1 à 8 jours	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	de 9 à 21 jours	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	plus de 22 jours	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Structure Gonflable 3x3	de 1 à 8 jours	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	de 9 à 21 jours	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €
	plus de 22 jours	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Ballon Géant Gonflable	de 1 à 8 jours	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	de 9 à 21 jours	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	plus de 22 jours	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

Buts mobiles	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Ancien but GES (MiniBasket et/ou Adultes)	location	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	caution	20,00 €	20,00 €	20,00 €
But Décathon B900	location	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	caution	400,00 €	400,00 €	400,00 €

PROJET CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES 2025 / 2029

COMMISSION REGIONALE COMPETITIONS 5X5



ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET

ORIENTATION GENERALE FONCTIONNEMENT GENERAL

Régionale 1 : U13 – U15 – U18

- sur dossier sur toutes les catégories de U13 à U18

Régionale 2 : U13 – U15 – U18

- Poules de 8 équipes
- Brassages organisés par secteur sur les mois de septembre et octobre

Régionale 3 – secteur Pyrénées : U15 – U18

- Suppression de cette division en lien avec une augmentation du nombre de poules de Régionale 2 en secteur Pyrénées

Régionale Masculine U21 :

- En attente des retours / mais vers un changement de gestion ou d'organisation



ORIENTATION GENERALE ENGAGEMENTS

Auprès de la Ligue

RMU13
RFU13

Inscription et Validation
Fin juin 2025

RMU15
RFU15

Inscription et Validation
Fin juin 2025

RMU18
RFU18

Inscription et Validation
Fin juin 2025

RMU21

Inscription pour
fin août 2025

Auprès du Comité Départemental ou Territorial

RMU13-2
RFU13-2

Fixer par le comité concerné
en Septembre 2025

RMU15-2
RFU15-2

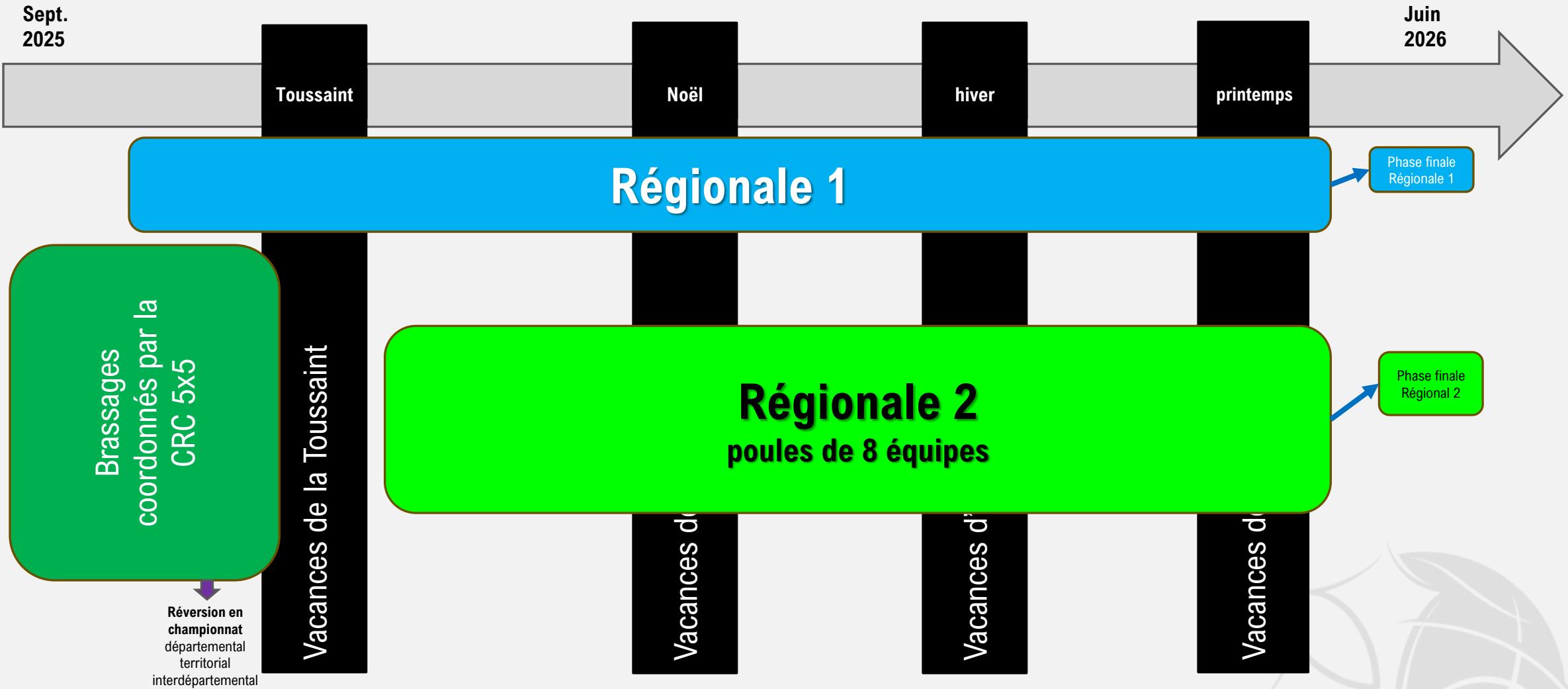
Fixer par le comité concerné
en Septembre 2025

RMU18-2
RFU18-2

Fixer par le comité concerné
en Septembre 2025

Droits d'engagement : **Comité**
Droits #PacteOfficiel : **Ligue**

ORIENTATION GENERALE FORMULE SPORTIVE



ORIENTATION GENERALE NOMBRE CIBLE

2025/2026

U13F	
	MED PYR
R1	- 10
R2	8 16

U15F	
	MED PYR
R1	12
R2	8 ou 16 16

U18F	
	MED PYR
R1	12
R2	8 ou 16 16

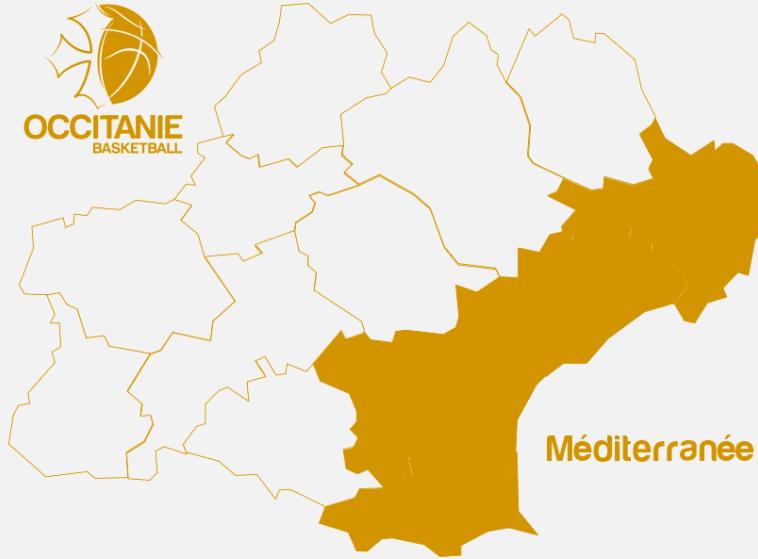
U13M	
	MED PYR
R1	8 ou 10 10
R2	- 16

U15M	
	MED PYR
R1	12
R2	16 ou 24 24

U18M	
	MED PYR
R1	18
R2	16 ou 24 32



BRASSAGES & QUOTAS PAR COMITE



SECTEUR MEDITERRANEE

SECTEUR MEDITERRANEE BRASSAGE



■ Date de clôture des engagements auprès des comités :

- Au plus tard le 14 septembre 2025

■ Organisation des brassages ?

▪ Phase 1 par les comités

- Brassage par les comités les 20, 27 septembre et 4 octobre 2025.
- Transmission des qualifiés et des barragistes le 6 octobre avant 10h00 (en fonction du quotas max par comité)

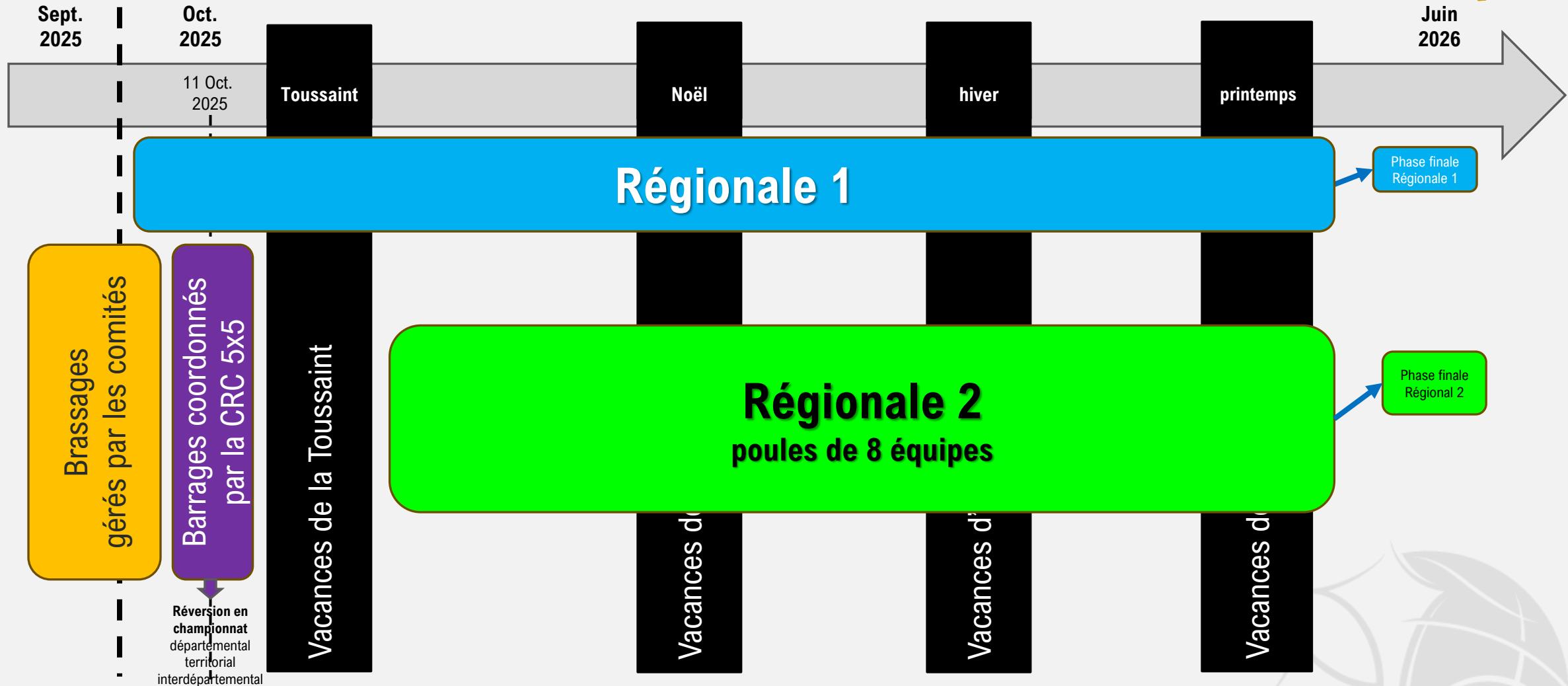
▪ Phase 2 : Barrages organisés par la Ligue

- Sur la journée du 11 octobre 2025
- Arbitres désignés, frais pris en charge par la ligue.

■ Objectif des brassages :

- Arriver au **nombre cible** en ayant des équipes compétitives ou en lien avec un projet territorial
- Les quotas par comités seront ajustés en fonction du nombre de poule et du nombre d'engagement par comité

SECTEUR MEDITERRANEE FORMULE SPORTIVE



SECTEUR MEDITERRANEE QUOTAS PAR COMITE / MED



- Calcul d'un nombre de places sur la base du nombre de licenciés de la catégorie de la saison précédente
- Ratio par secteur avec le nombre cible retenu
- Nombre arrondi à l'entier inférieur
- Rajout d'une équipe supplémentaire PAR COMITE
- +
- Rajout d'une équipe supplémentaire au comité si les décimales du ratio sont supérieures à 0,50

SECTEUR MEDITERRANEE QUOTAS U15M



Nombre cible d'équipes en Régionale 2 :

16

après les brassages des comités

CD/CT	QUOTAS
Comités	Comités
30	5
34	8
1166	6
MED	19

Nous avons donc **13 équipes qualifiées** directement en Régionale 2.

CD/CT	Qualifications Directes
30	3
34	6
1166	4
MED	13

CD/CT	Barrage Régional
30	2
34	2
1166	2
MED	6

Nous avons donc **6 équipes en Barrage Régional.**

Nombre cible d'équipes en Régionale 2 :

24

après les brassages des comités

CD/CT	QUOTAS
Comités	Comités
30	8
34	11
1166	8
MED	27

Nous avons donc **21 équipes qualifiées** directement en Régionale 2.

CD/CT	Qualifications Directes
30	6
34	9
1166	6
MED	21

CD/CT	Barrage Régional
30	2
34	2
1166	2
MED	6

Nous avons donc **6 équipes en Barrage Régional.**

SECTEUR MEDITERRANEE QUOTAS U15F



Nombre cible d'équipes en Régionale 2 :

8	
après les brassages des comités	
CD/CT	QUOTAS Comités
30	3
34	5
1166	3
MED	11

Nous avons donc **5 équipes qualifiées** directement en Régionale 2.

CD/CT	Qualifications Directes
30	1
34	3
1166	1
MED	5

CD/CT	Barrage Régional
30	2
34	2
1166	2
MED	6

Nous avons donc **6 équipes en Barrage Régional.**

Nombre cible d'équipes en Régionale 2 :

16	
après les brassages des comités	
CD/CT	QUOTAS Comités
30	6
34	8
1166	5
MED	19

Nous avons donc **13 équipes qualifiées** directement en Régionale 2.

CD/CT	Qualifications Directes
30	4
34	6
1166	3
MED	13

CD/CT	Barrage Régional
30	2
34	2
1166	2
MED	6

Nous avons donc **6 équipes en Barrage Régional.**

SECTEUR MEDITERRANEE QUOTAS U18M



Nombre cible d'équipes en Régionale 2 :

16	
après les brassages des comités	
CD/CT	QUOTAS Comités
30	5
34	8
1166	6
MED	19

Nous avons donc **13 équipes qualifiées** directement en Régionale 2.

CD/CT	Qualifications Directes
30	3
34	6
1166	4
MED	13



CD/CT	Barrage Régional
30	2
34	2
1166	2
MED	6

Nous avons donc **6 équipes en Barrage Régional.**

Nombre cible d'équipes en Régionale 2 :

24	
après les brassages des comités	
CD/CT	QUOTAS Comités
30	7
34	11
1166	8
MED	26



Nous avons donc **21 équipes qualifiées** directement en Régionale 2.

CD/CT	Qualifications Directes
30	5
34	9
1166	7
MED	21

CD/CT	Barrage Régional
30	2
34	2
1166	2
MED	6

Nous avons donc **6 équipes en Barrage Régional.**

SECTEUR MEDITERRANEE QUOTAS U18F



Nombre cible d'équipes en Régionale 2 :

8	
après les brassages des comités	
CD/CT	QUOTAS
Comités	
30	3
34	5
1166	3
MED	11

Nous avons donc **5 équipes qualifiées** directement en Régionale 2.

CD/CT	Qualifications Directes
30	1
34	3
1166	1
MED	5

CD/CT	Barrage Régional
30	2
34	2
1166	2
MED	6

Nous avons donc **6 équipes en Barrage Régional.**

Nombre cible d'équipes en Régionale 2 :

16	
après les brassages des comités	
CD/CT	QUOTAS
Comités	
30	5
34	9
1166	5
MED	19

Nous avons donc **13 équipes qualifiées** directement en Régionale 2.

CD/CT	Qualifications Directes
30	3
34	7
1166	3
MED	13

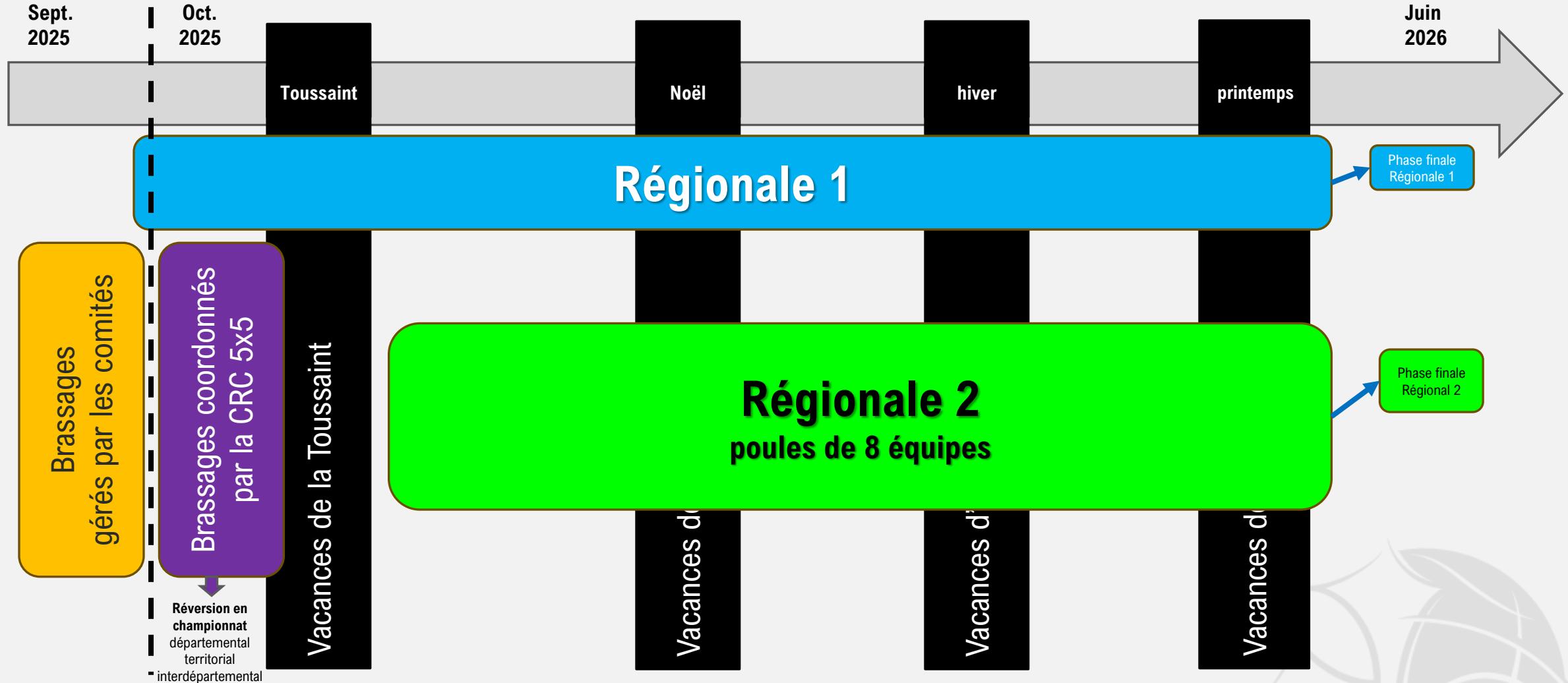
CD/CT	Barrage Régional
30	2
34	2
1166	2
MED	6

Nous avons donc **6 équipes en Barrage Régional.**



SECTEUR PYRENEES

SECTEUR PYRENEES FORMULE SPORTIVE



SECTEUR PYRENEES BRASSAGE EN DEUX PHASES



Phase 1 - au niveau du Comité (ou regroupement de comités)

- Dates sur le mois de septembre 2025 : formule/fonctionnement choisi par le comité (ou regroupement)
- Objectif : fournir les équipes retenues à la phase 2 (avec la limite du quota fixé)

Phase 2 – coordination de la C.R. Compétitions 5x5

- Travail commun avec les ressources des Comités et de la CRC5x5 (lundis 29/09 – 06/10 – 13/10)
- Dates sur le mois d'octobre 2025 : sur deux ou trois dates (en fonction des retours des équipes)
- Objectif : éliminer les équipes au-delà du nombre cible (cf. diapositive « nombre cible »)

SECTEUR PYRENEES QUOTAS PAR COMITE / PYR



- Calcul d'un nombre de places sur la base du nombre de licenciés de la catégorie de la saison précédente
- Ratio par secteur avec le nombre cible retenu
- Nombre arrondi à l'entier inférieur
- Rajout d'une équipe supplémentaire PAR COMITE
 - +
 - Rajout d'une équipe supplémentaire au comité si les décimales du ratio sont supérieures à 0,50
 - +
 - Pour le Comité de la Haute-Garonne, des places supplémentaires en fonction du pourcentage des licencié-e-s du secteur
 - Moins de 40% : + 2 équipes
 - Entre 40% et 45% : + 4 équipes
 - Entre 45% et 50% : + 6 équipes
 - Supérieur à 50% : + 8 équipes

SECTEUR PYRENEES QUOTAS MAX



Comités	U13F	U15F	U18F	U13M	U15M	U18M
0009 - COMITE DE L'ARIEGE DE BASKET-BALL	2	2	2	2	2	3
0031 - COMITE DE LA HAUTE-GARONNE DE BASKET-BALL	12	12	12	17	21	25
0032 - COMITE DU GERS DE BASKET-BALL	2	3	2	2	2	3
0065 - COMITE DES HAUTES-PYRENEES DE BASKET-BALL	3	2	3	2	2	3
0081 - COMITE DU TARN DE BASKET-BALL	3	3	3	3	4	5
1248 - COMITE AVEYRON-LOZERE BASKET-BALL	3	3	3	2	3	3
4682 - COMITE QUERCY GARONNE BASKET-BALL	3	3	2	2	4	4

Base de calcul effectué sur le nombre de licenciés par « future catégorie » et par genre au 02 avril 2025



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

R.S.P. PARTICULIERS

- Autorisation des Ententes en Régionale 2
 - Surclassement Départemental en Régionale 2
-
- Directives Techniques en U13 à revoir (à discuter avec l'ETR ?)
 - Remises en jeu rapide en zone arrière à étendre en U18 (en attente de réponse FFBB ?)



JOUR ET HORAIRES

Division	Samedi	Dimanche	Plage Horaire	Cible	Actuellement
U13 M R1	X		entre 11:00 et 15:00	13:00	Samedi 13:00
U13 M R2	X		entre 11:00 et 15:00	13:00	Samedi 13:00
U15 M R1		X	entre 11:30 et 15:30	13:00	Dimanche 13:00
U15 M R2/R3	X		entre 13:00 et 17:00	16:00	Samedi 16:30
U18 M R1		X	entre 11:30 et 15:30	13:00	Dimanche 13:00
U18 M R2/R3		X	entre 11:00 et 17:00	13:00	Samedi 14:30
U21 M R		X	entre 11:00 et 15:00	11:00	Dimanche 11:00
U13 F R1	X		entre 11:00 et 15:00	13:00	Samedi 13:00
U13 F R2	X		entre 11:00 et 15:00	13:00	Samedi 13:00
U15 F R1	X		entre 13:00 et 17:00	16:00	Samedi 16:30
U15 F R2/R3	X		entre 13:00 et 17:00	16:00	Samedi 16:30
U18 F R1	X		entre 14:00 et 18:00	16:00	Samedi 14:30
U18 F R2/R3	X		entre 14:00 et 18:00	16:00	Samedi 14:30



ARBITRAGE

L'arbitrage

➤ en U21M

- Désignation ligue
- Indemnisation ligue à travers le FFR

➤ en R1 - U15 à U18

- Désignation ligue
- Indemnisation ligue à travers le FFR

➤ en R2 - U15 à U18 et en R1 et R2 - U13

- Désignation comité, **promouvoir les conventions avec les clubs « un arbitre désigné + un arbitre club » pour les U13 - U15 et U18F**
- Indemnisation ligue à travers le FFR





U21 MASCULINS



U21M / projection

en fonction du nombre d'équipes inscrites
Poursuite de la catégorie au niveau régional ?

➤ Engagement sur dossier

- En précisant le niveau souhaité, R1 ou R2

→ LR OCC

➤ Championnat

- Octobre à Mai
 - R1, **2** poules de 12 équipes, **1** dans chaque secteur.
 - R2, **X** poules de 8 à 12 équipes, répartitions en poules géographique.
- Finale R1 → Occitanie
- Finale R2 par secteur

→ LR OCC







REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE

SENIORS MASCULINS

Saisons
2025/2026
2026/2027

ANNEXE

EQUIPES « ESPOIRS » - DIVISION PRE-NATIONALE

Principe du projet :

« Afin de continuer le projet de formation des joueurs avec pour objectif de faciliter l'intégration de ces jeunes joueurs dans les équipes nationales de notre territoire, nous intégrons dans la poule du secteur de Pré-Nationale un maximum de deux (2) équipes "Espoirs" »

Fonctionnement :

- Le(s) club(s) porteur(s) d'une équipe « Espoirs » retenue par la Ligue aura (auront) la possibilité de l'engager sur deux saisons sportives consécutives à condition de respecter les spécificités de celle-ci.
- Une équipe « Espoirs » :
 - est portée par un club (possibilité d'être une inter-équipe [IE] dans le cadre des C.T.C.)
 - et
 - est composée majoritairement de joueurs de moins de 21 ans (tolérance maximum de deux joueurs de moins de 23 ans [U22 & U23]).
- Les joueurs sont listés et ne peuvent pas jouer dans une autre équipe évoluant dans la même division.
- Leurs rencontres sont comptabilisées dans le championnat.
- Ces équipes « Espoirs » ne peuvent ni monter, ni descendre.

Spécificités du club porteur :

- Club possible :
 - Club ayant une équipe en Championnat de France Seniors Masculins (*NM1, NM2 ou NM3 lors de la saison N-1*).
- Encadrement de l'équipe :
 - Entraineur : **DETB**
 - Adjoint : **Module 1 du DETB**
 - **Trois OTM** pour les tenues des tables de marque (obligation du chronomètre de tirs / en cas d'impossibilité désignations réalisées avec indemnisation par le club porteur).
- Nombre d'entraînements minimum de l'équipe : 3
- Gymnase : classement fédéral : **H2 au minimum**

Devenir des équipes « Espoirs » à la fin du cycle des deux saisons sportives ou Arrêt anticipé de l'équipe « Espoirs » :

Aucune possibilité d'intégration dans les divisions Seniors Régionales ne sera proposée au club porteur.

A la fin d'un cycle de deux saisons, le club devra obligatoirement refaire un acte de candidature

En cas de non-respect des critères, la Ligue pourra retirer au club le droit de disposer d'une équipe « Espoirs » pour la saison suivante avec aucune possibilité d'intégration dans les divisions Seniors Régionales.

Procédure

Appel à candidature effectué par la Commission Régionale des Compétitions 5x5

Transmission d'un dossier explicatif du projet par le club porteur : Le club doit fournir dans son dossier explicatif du projet à minima les réponses liées aux spécificités du club porteur avant une date limite fixée par la Commission.

Etude des candidatures reçues par la Commission Régionale des Compétitions 5x5.

Validation des places réservées aux équipes « Espoirs » pour les 2 saisons sportives suivantes par le Bureau Régional.

	POULE PYRENEES (PYR)	POULE MEDITERRANEE (MED)
	Equipe « Espoirs »	Equipe « Espoirs »
Saison 2023/2024	TOAC Basket	
Saison 2024/2025		
Saison 2025/2026		
Saison 2026/2027	<i>Appel à candidature</i>	<i>Appel à candidature</i>



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS SENIORS MASCULINS

**Saison
2025/2026**

Article 1 – Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
DEUX poules de 12 équipes 1 poule de 12 : PYRENEES (PYR) 1 poule de 12 : MEDITERRANEE (MED)	DEUX poules de 12 équipes et DEUX poules de 8 équipes 2 poules de 12 : PYRENEES (PYR-A et PYR-B) 2 poules de 8 : MEDITERRANEE (MED-A et MED-B)	SIX poules de 8 équipes 4 poules de 8 : PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C, PYR-D) 2 poules de 8 : MEDITERRANEE (MED-A, MED-B)

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale C. Les équipes accédant de la Régionale 2 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue	A. Les équipes descendant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 C. Les équipes accédant de la Régionale 3	A. Les équipes descendant du championnat Régionale 2 B. Les équipes maintenues en Régionale 3 C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux

Article 2.1 – Equipe « Espoir » en Pré-Nationale

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une équipe maximum par secteur sera déclarée « équipe espoirs ». Elles seront composées de joueurs de moins de 21 ans et d'un maximum de 2 joueurs de moins de 23 ans. Ces équipes ne peuvent ni monter, ni descendre.	X	

Article 3 – Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Union Senior	Autorisé		INTERDIT
Inter-Equipe		Autorisé	
Entente		INTERDIT	

Article 4 – Obligations sportives :

4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U21 ou une équipe masculine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13 ou U11) OU	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U21/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 1 équipe masculine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11) ET	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours

Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours		
---	--	--

4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat. La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.

La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

Article 5 – Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le **SAMEDI à 20h00**

Par défaut de demande des clubs, les **rencontres des équipes ESPOIRS sont automatiquement programmées le DIMANCHE à 13h00** aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

La Commission Régionale Compétitions 5x5 fixera l'horaire de la **dernière journée retour des championnats**, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs. De ce fait, pour la dernière journée retour, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).

Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Compétitions autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

Article 6 – Système de l'épreuve :

6.1. Secteur PYRENEES

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES
<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres Aller/Retour. <p><u>Deuxième phase : Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie 	<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 12 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p><u>Deuxième phase : Phases finales – Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie <p><u>Deuxième phase : Phases finales – Accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la finale d'accession. 	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule seront qualifiées dans une poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de chaque poule seront qualifiées pour une poule de maintien <p><u>Deuxième phase : Poules d'accession PYR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Deuxième phase : Poules de maintien PYR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Troisième phase : Phases finales - Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} de leur poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie <p><u>Troisième phase : Phases finales – Accession :</u></p>

- | | | |
|--|--|--|
| | | ✓ Les équipes finissant 2 ^{ème} de leur poule d'accession PYR sont qualifiées pour la finale d'accession. |
|--|--|--|

6.2. Secteur MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE
Il y a deux phases : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <u>Première phase : Saison régulière :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres Aller/Retour. <u>Deuxième phase : Phases finales :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie 	Il y a trois phases : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <u>Première phase : Saison régulière :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule seront qualifiées dans une poule d'accèsion ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de chaque poule seront qualifiées pour une poule de maintien <u>Deuxième phase : Poule d'accèsion MED :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <u>Deuxième phase : Poule de maintien MED :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <u>Troisième phase : Phases finales – Titre :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie 	Il y a trois phases : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <u>Première phase : Saison régulière :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule seront qualifiées dans une poule d'accèsion ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de chaque poule seront qualifiées pour une poule de maintien <u>Deuxième phase : Poule d'accèsion MED :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <u>Deuxième phase : Poule de maintien MED :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <u>Troisième phase : Phases finales – Titre :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accèsion sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie

Article 7 – Phase finale :

7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Les équipes terminant 1^{ère} et 2^{ème} des poules se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales :</u> <ul style="list-style-type: none"> Rencontre Aller : 2^{ème} poule PYR contre 1^{er} poule MED 2^{ème} poule MED contre 1^{er} poule PYR Rencontre Retour : 1^{er} poule MED contre 2^{ème} poule PYR 1^{er} poule PYR contre 2^{ème} poule MED ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> <p>Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p> 	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule du championnat Pyrénées se qualifient pour cette phase finale ainsi que les équipes terminant à la 1^{ère} et à la 2^{ème} de la poule d'accèsion MED :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales :</u> <ul style="list-style-type: none"> Rencontre Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{er} ranking 3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking Rencontre Retour : 1^{er} ranking contre 4^{ème} ranking 2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> <p>Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p> 	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule d'accèsion du championnat se qualifient pour cette phase finale ainsi que l'équipe terminant 2^{ème} de la poule d'accèsion MED :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales :</u> <ul style="list-style-type: none"> Rencontre Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{er} ranking 3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking Rencontre Retour : 1^{er} ranking contre 4^{ème} ranking 2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> <p>Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>

7.2. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

7.3. Phase finale pour l'Accession - Pyrénées

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE

Article 8 – Montées / Relégations :

8.1. Montées en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Accèdent à la division NM3 pour la saison suivante : Les équipes finissant 1 ^{ère} de chaque poule PYR et MED <i>Si l'équipe Espoir termine à la 1^{ère} place de la poule, l'équipe terminant à la 2^{ème} place de cette même poule accède à la NM3</i>	Accèdent à la Pré-nationale pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées 1 ^{ère} de chaque poule Pyrénées de la saison régulière, ✓ Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de la poule d'accession Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées	Accèdent à la Régionale 2 pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées 1 ^{ère} de chaque poule d'accession Pyrénées, ✓ Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de la poule d'accession Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées

8.2. Relégations en division inférieure

En fonction du secteur des équipes accédant à la Nationale Masculine 3, nous aurons 3 cas de figure :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Descendant en Régionale 2 pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de la poule PYR ✓ L'équipe classée 12 ^{ème} poule MED	Descendant en Régionale 3 pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées à la 12 ^{ème} place des poules PYR ✓ Les équipes classées de la 4 ^{ème} à la 8 ^{ème} place de la poule de maintien MED	Descendant en Pré-Régionale pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place des poules de maintien PYR ✓ Les équipes classées de la 6 ^{ème} à la 8 ^{ème} place de la poule de maintien MED
Dans l'éventualité où une équipe ESPOIR se trouve concernée par une des descentes ci-dessus, l'équipe classée immédiatement avant cette équipe ESPOIR en remontant le ranking du secteur descend dans la division inférieure.		
En cas de création d'équipes ESPOIRS pour la saison suivante, les descentes supplémentaires seront effectuées sur le même principe de l'ordre des descentes liées aux descentes en lien avec la Nationale 3.		

Ces équipes reléguées sont concernées par un éventuel repêchage dans la division, pour la saison sportive suivante, dans l'hypothèse où le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux). L'article 9 du présent règlement sportif s'appliquera pour déterminer l'ordre de repêchage.

8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 et/ou d'une rétrogradation fédérale (d'une ou plusieurs équipes issues de notre région), la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les trois divisions régionales Seniors.

Article 9 – Repêchage :

Dans l'hypothèse où, pour la saison sportive suivante, le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux), notamment pour cause de refus d'engagement (de la part du club ou de la Ligue), de liquidation ou toute autre cause, la Commission Régionale des Compétitions appliquera l'article 9 du présent règlement pour compléter le nombre de places et ainsi pourvoir au remplacement des places vacantes dans les différentes divisions. Dans ce cas, l'ordre de priorité sera déterminé selon le ranking régional le plus favorable. Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none">12 équipes pour la poule PYRENEES dont une équipe ESPOIR12 équipes pour la poule MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none">24 équipes pour les poules PYRENEES12 équipes pour les poules MEDITERRANEE	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none">30 équipes pour les poules PYRENEES20 équipes pour les poules MEDITERRANEE

Article 10 – Qualifications et licences

10.1. Règles de participation

CRITERES		PRÉ-NATIONALE		RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Nombre de joueurs autorisées :	Minimum	7	5	5	
	Maximum	12	12	12	
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	1C ou OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 <i>Equipe « ESPOIRS »: 5</i>	3	3	3
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0	0	0	0
	ASP	0	0	0	0
	OC	Sans limite	Sans limite	Sans limite	Sans limite
Types de licences autorisées : (nombre minimum)	Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en Inter-Equipe	5 (minimum)	5 (minimum)	5 (minimum)	5 (minimum)
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Joueur mineur / Blanc	BC	Sans limite	Sans limite	Sans limite
	JFL / Vert	VT	Sans limite	Sans limite	Sans limite
	JNFL / Jaune	JN tous niveaux de pratique	2	OU	5 max. des deux couleurs dont une limitation maximale à 2 sur les couleurs Orange (ON et/ou OH)
		JH Niveau inférieur à la PN	interdit		
	JNFL extra-communautaire / Orange	ON tous niveaux de pratique	0		
		OH Niveau inférieur à la PN	interdit		

JFL : Joueur Formée Localement

JNFL : Joueur Non-Formée Localement

10.2. Règles supplémentaires

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.4.1 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB.		
Article 432.2 des Règlements Généraux de la FFBB : A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé, tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours , avoir : <ul style="list-style-type: none"> - Validé sa pré-inscription via le formulaire e-Licence dans le cadre d'un processus dématérialisé ; OU - Adressé sa demande de licence à la Commission de Qualification compétente dans le cadre d'un processus papier (<i>le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi</i>) 		

Article 11 – Classement :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 12 – Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional du Technicien » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Statut entraîneur/joueur	INTERDIT	Autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>	Autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>
Diplôme minimal	DETB	Titulaire des CS suivant du DETB : CS1, CS2, CS4 et CS5	Titulaire des CS suivant DETB : CS1, CS2 et CS5
Revalidation	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Article 13 – Salle et Equipements :

13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Classement : H2		Classement : H1

13.2. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p>En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR REBOND OFFENSIF.</p>	<p>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</p>	<p>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</p>

13.3. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.
Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.

Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Particuliers – Règlement financier 5x5 ».

Article 16 – Cas particuliers :

Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.
Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se serait déroulés, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accession/relégations.

Annexe
RAPPEL DU RANKING REGIONAL
(Article 67 – Règlements Sportifs Généraux)

Le ranking régional est déterminé pour chaque secteur, au terme de la phase finale titre, de play-off et barrage(s) de chaque division.

Secteur PYRENEES

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 12	Pré-Nationale Masculine	Phase 1	Poule PYR	
13 à 14	Régionale Masculine 2	Phase 2	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
15 à 16	Régionale Masculine 2	Phase 2	Phase finale – Accession	En fonction du résultat
17 à 36	Régionale Masculine 2	Phase 1	Poules PYR	
37 à 38	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
39 à 40	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Accession	En fonction du résultat
41 à 52	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poules Accession PYR	
53 à 68	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poules Maintien PYR	

Secteur MEDITERRANEE

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 12	Pré-Nationale Masculine	Phase 1	Poule MED	
13 à 14	Régionale Masculine 2	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
15 à 20	Régionale Masculine 2	Phase 2	Poule Accession MED	
21 à 28	Régionale Masculine 2	Phase 2	Poule Maintien MED	
29 à 30	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
31 à 36	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poule Accession MED	29 et 30 / Phase 3
37 à 44	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poule Maintien MED	

Article 1 – Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
DEUX poules de douze équipes réparties : Une poule sur le secteur PYRENEES (PYR) Une poule sur le secteur MEDITERRANEE (MED)	QUATRE poules réparties : 3 poules de 12 équipes sur le secteur PYRENEES (PYR-A, PYR-B et PYR-C) 1 poule de 10 équipes sur le secteur MEDITERRANEE (MED)

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale de la saison précédente C. Les équipes accédant de la Régionale 2 de la saison précédente	A. Les équipes descendant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 de la saison précédente C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux de la saison précédente

Article 3 – Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Union Senior	Autorisé	INTERDIT
Inter-Equipe		Autorisé
Entente		INTERDIT

Article 4 – Obligations sportives :

4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur <u>ou</u> une équipe féminine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <u>ET</u> 2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe féminine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)
<u>OU</u> Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <u>ET</u> 1 équipe féminine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11) <u>ET</u> Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	<u>OU</u> Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours

4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat.

La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.

La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

Article 5 – Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le **DIMANCHE à 15h30**

La Commission Régionale Compétitions 5x5 fixera l'horaire de la **dernière journée retour des championnats**, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs. De ce fait, pour la dernière journée retour, AUCUN changement de date et d'horaires ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).

Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 15h30. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Sportive autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

Article 6 – Système de l'épreuve :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p>Première phase : Saison régulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 12 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p>Deuxième phase : Phases finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie 	<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p>Première phase : Saison régulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules en rencontres Aller/Retour ; <p>Deuxième phase : Phases finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant à la 1^{ère} place de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie

Article 7 – Phase finale :

7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Les équipes terminant 1^{ère} et 2^{ème} des poules se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales</u> : (application de l'article 7.2) <p>Rencontre Aller :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} poule PYR contre 1^{er} poule MED 2^{ème} poule MED contre 1^{er} poule PYR <p>Rencontre Retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} poule MED contre 2^{ème} poule PYR 1^{er} poule PYR contre 2^{ème} poule MED <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : <p>Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} des poules du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales</u> : au ranking des 1^{ères} de poule (application de l'article 7.2) <p>Rencontre Aller :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3^{ème} du ranking contre 2^{ème} du ranking 4^{ème} du ranking contre 1^{er} du ranking <p>Rencontre Retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} du ranking contre 3^{ème} du ranking 1^{er} du ranking contre 4^{ème} du ranking <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : <p>Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>

7.2. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

Article 8 – Montées / Relégations :

8.1. Montée en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Accèdent à la division NF3 pour la saison suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les équipes finissant 1^{ère} de chaque poule PYR et MED. 	<p>Accèdent à la Pré-nationale pour la saison suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule PYR et MED • L'équipe classée 2^{ème} de la poule MED

8.2. Relégations en division inférieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2		
Secteur PYRENEES	Secteur MEDITERRANEE	Secteur PYRENEES	Secteur MEDITERRANEE
<p>Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de la poule PYRENEES descendant en Régionale 2 pour la saison suivante.</p>	<p>L'équipe classée 12^{ème} de la poule MEDITERRANEE descend en Régionale 2 pour la saison suivante.</p>	<p>Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème} 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule PYRENEES descendant pour la saison suivante en Pré-Régionale.</p>	<p>Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de la poule MEDITERRANEE descendant pour la saison suivante en Pré-Régionale.</p>

Ces équipes reléguées sont concernées par un éventuel repêchage dans la division, **pour la saison sportive suivante**, dans l'hypothèse où le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux). L'article 9 du présent règlement sportif s'appliquera pour déterminer l'ordre de repêchage.

8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 **et/ou d'une rétrogradation fédérale** (d'une ou plusieurs équipes issues de notre région), la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les deux divisions régionales Seniors.

Article 9 – Repêchage :

Dans l'hypothèse où, **pour la saison sportive suivante**, le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux), notamment pour cause de refus d'engagement (de la part du club ou de la Ligue), de liquidation ou toute autre cause, la Commission Régionale des Compétitions appliquera l'article 9 du présent règlement pour compléter le nombre de places et ainsi pourvoir au remplacement des places vacantes dans les différentes divisions. Dans ce cas, l'ordre de priorité sera déterminé selon le ranking régional le plus favorable.

Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 12 équipes pour la poule PYRENEES • 12 équipes pour la poule MEDITERRANEE 	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 30 équipes pour la poule PYRENEES • 10 équipes pour la poule MEDITERRANEE

Article 10 – Qualifications et licences

10.1. Règles de participation

CRITERES		PRE-NATIONALE FFEMININE	REGIONALE FFEMININE 2	
Nombre de joueuses autorisées :	Minimum	7	5	
	Maximum	12	12	
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	1C ou OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 (maximum)	3 (maximum)	
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0	0	
	ASP	0	0	
	OC	Sans limite	Sans limite	
Types de licences autorisées : (nombre minimum)	Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en Inter-Equipe	5 (minimum)	5 (minimum)	
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Joueur mineur / Blanc	BC	Sans limite	
	JFL / Vert	VT	Sans limite	
	JNFL / Jaune	JN tous niveaux de pratique	2	OU
		JH Niveau inférieur à la PN	interdit	
	JNFL extra-communautaire / Orange	ON tous niveaux de pratique	0	
OH Niveau inférieur à la PN		interdit	interdit	
		1	5 max. des deux couleurs dont une limitation maximale à 2 sur les couleurs Orange (ON et/ou OH)	
		interdit		

JFL : Joueuse Formée Localement // JNFL : Joueuses Non-Formée Localement

10.2. Règles supplémentaires :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.4.1 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB.</p> <p>Article 432.2.2 des Règlements Généraux de la FFBB : A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque la licenciée apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé, tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours, avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validé sa pré-inscription via le formulaire e-Licence dans le cadre d'un processus dématérialisé ; OU - Adressé sa demande de licence à la Commission de Qualification compétente dans le cadre d'un processus papier (<i>le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi</i>) 	

Article 11 – Classement :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 12 – Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional du Technicien » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Statut entraîneur/joueur	INTERDIT	autorisé pas d'entraîneur-adjoint
Diplôme minimal	DETB	Titulaire des CS suivant DETB : CS1, CS2 et CS5
Revalidation	Annuelle	Annuelle

Article 13 – Salle et Equipements :

13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Classement : H2	Classement : H1

13.2. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formations avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p>En cas de non-respect, le pôle Compétitions et Officiels désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR REBOND OFFENSIF.</p>	<p>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</p>

13.3. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.
Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.

Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Particuliers – Règlement financier 5x5 ».

Article 16 – Cas particuliers :

Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.
Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se seraient déroulées, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accession/relégations.

Annexe

RAPPEL DU RANKING REGIONAL

(Article 67 – Règlements Sportifs Généraux)

Le ranking régional est déterminé pour chaque secteur, au terme de la phase finale titre, de play-off et barrage(s) de chaque division.

Secteur PYRENEES

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 12	Pré-Nationale Féminine	Phase 1	Poule PYR	
13 à 48	Régionale Féminine 2	Phase 1	Poules PYR	13, 14 et 15 / Phase 2

Secteur MEDITERRANEE

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 12	Pré-Nationale Féminine	Phase 1	Poule MED	
13 à 24	Régionale Féminine 2	Phase 1	Poule MED	

Article 1 – Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
DEUX poules de douze équipes réparties : Une poule sur le secteur PYRENEES (PYR) Une poule sur le secteur MEDITERRANEE (MED)	QUATRE poules réparties : 3 poules de 12 équipes sur le secteur PYRENEES (PYR-A, PYR-B et PYR-C) 1 poule de 10 équipes sur le secteur MEDITERRANEE (MED)

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale de la saison précédente C. Les équipes accédant de la Régionale 2 de la saison précédente	A. Les équipes descendant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 de la saison précédente C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux de la saison précédente

Article 3 – Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Union Senior	Autorisé	INTERDIT
Inter-Equipe		Autorisé
Entente		INTERDIT

Article 4 – Obligations sportives :

4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur <u>ou</u> une équipe féminine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <u>ET</u> 2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe féminine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)
<u>OU</u> Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <u>ET</u> 1 équipe féminine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11) <u>ET</u> Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	<u>OU</u> Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours

4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat.

La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.

La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

Article 5 – Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le **DIMANCHE à 15h30**

La Commission Régionale Compétitions 5x5 fixera l'horaire de la **dernière journée retour des championnats**, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs. De ce fait, pour la dernière journée retour, AUCUN changement de date et d'horaires ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).

Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 15h30. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Sportive autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

Article 6 – Système de l'épreuve :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p>Première phase : Saison régulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 12 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p>Deuxième phase : Phases finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie 	<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p>Première phase : Saison régulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules en rencontres Aller/Retour ; <p>Deuxième phase : Phases finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant à la 1^{ère} place de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie

Article 7 – Phase finale :

7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

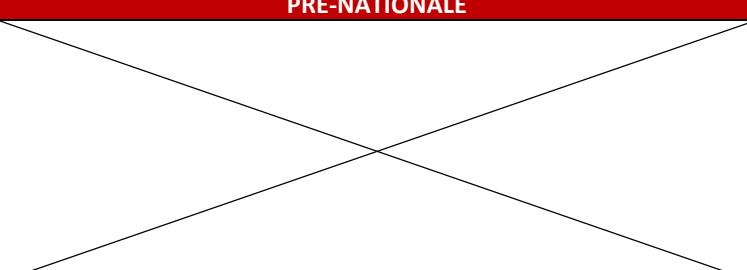
PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Les équipes terminant 1^{ère} et 2^{ème} des poules se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales</u> : (application de l'article 7.2) <p>Rencontre Aller :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} poule PYR contre 1^{er} poule MED 2^{ème} poule MED contre 1^{er} poule PYR <p>Rencontre Retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} poule MED contre 2^{ème} poule PYR 1^{er} poule PYR contre 2^{ème} poule MED <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : <p>Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} des poules du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales</u> : au ranking des 1^{ères} de poule (application de l'article 7.2) <p>Rencontre Aller :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3^{ème} du ranking contre 2^{ème} du ranking 4^{ème} du ranking contre 1^{er} du ranking <p>Rencontre Retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} du ranking contre 3^{ème} du ranking 1^{er} du ranking contre 4^{ème} du ranking <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : <p>Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>

7.2. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

7.3. Phase finale pour l'Accession - Pyrénées

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
	<p>Les équipes terminant 2^{ème} des poules PYR du championnat se qualifient pour cette phase finale. Elles seront classées en fonction de la règle du ranking.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finale 1</u> : 1^{re} du ranking reçoit 2^{ème} du ranking L'équipe vainqueur est qualifiée en finale d'accession ✓ <u>Demi-finale 2</u> : Pérant de la demi-finale 1 reçoit 3^{ème} du ranking L'équipe vainqueur est qualifiée en finale d'accession ✓ <u>FINALE D'ACCESSION</u> sur terrain désigné : Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales

Article 8 – Montées / Relégations :

8.1. Montée en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Accèdent à la division NF3 pour la saison suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les équipes finissant 1^{ère} de chaque poule PYR et MED. 	<p>Accèdent à la Pré-nationale pour la saison suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule PYR et MED • L'équipe classée 2^{ème} de la poule MED • L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées

8.2. Relégations en division inférieure

PRÉ-NATIONALE		RÉGIONALE 2	
Secteur PYRENEES	Secteur MEDITERRANEE	Secteur PYRENEES	Secteur MEDITERRANEE
Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de la poule PYRENEES descendent en Régionale 2 pour la saison suivante.	L'équipe classée 12^{ème} de la poule MEDITERRANEE descend en Régionale 2 pour la saison suivante.	Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème} 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule PYRENEES descendent pour la saison suivante en Pré-Régionale.	Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de la poule MEDITERRANEE descendent pour la saison suivante en Pré-Régionale.
Ces équipes reléguées sont concernées par un éventuel repêchage dans la division, pour la saison sportive suivante , dans l'hypothèse où le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux). L'article 9 du présent règlement sportif s'appliquera pour déterminer l'ordre de repêchage.			

8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 **et/ou d'une rétrogradation fédérale** (d'une ou plusieurs équipes issues de notre région), la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les deux divisions régionales Seniors.

Article 9 – Repêchage :

Dans l'hypothèse où, **pour la saison sportive suivante**, le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux), notamment pour cause de refus d'engagement (de la part du club ou de la Ligue), de liquidation ou toute autre cause, la Commission Régionale des Compétitions appliquera l'article 9 du présent règlement pour compléter le nombre de places et ainsi pourvoir au remplacement des places vacantes dans les différentes divisions. Dans ce cas, l'ordre de priorité sera déterminé selon le ranking régional le plus favorable. Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE		RÉGIONALE 2	
L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 12 équipes pour la poule PYRENEES • 12 équipes pour la poule MEDITERRANEE 		L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 30 équipes pour la poule PYRENEES • 10 équipes pour la poule MEDITERRANEE 	

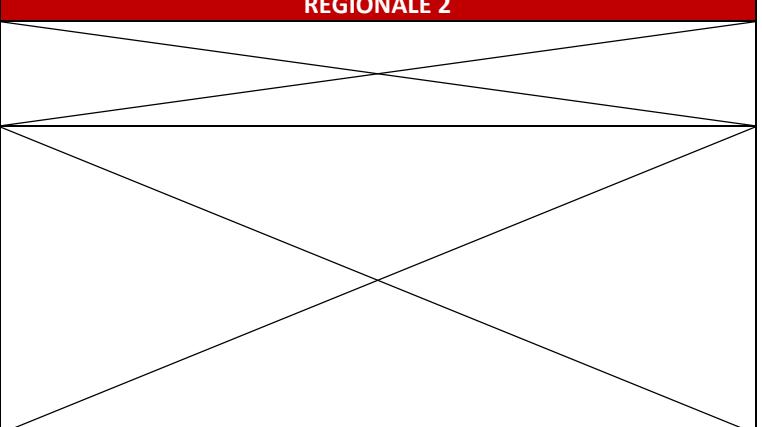
Article 10 – Qualifications et licences

10.1. Règles de participation

CRITERES		PRE-NATIONALE FFEMININE		REGIONALE FFEMININE 2		
Nombre de joueuses autorisées :	Minimum	7		5		
	Maximum	12		12		
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	1C ou OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 (maximum)		3 (maximum)		
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0		0		
	ASP	0		Sans limite		
	0C	Sans limite		Sans limite		
Types de licences autorisées : (nombre minimum)	Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en Inter-Equipe		5 (minimum)		5 (minimum)	
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Joueur mineur / Blanc	BC		Sans limite		
	JFL / Vert	VT		Sans limite		
	JNFL / Jaune	JN tous niveaux de pratique	2	OU	1	
		JH Niveau inférieur à la PN	interdit		interdit	
	JNFL extra-communautaire / Orange	ON tous niveaux de pratique	0		1	
		OH Niveau inférieur à la PN	interdit		interdit	

JFL : Joueuse Formée Localement // JNFL : Joueuses Non-Formée Localement

10.2. Règles supplémentaires :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.4.1 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB.</p> <p>Article 432.2.2 des Règlements Généraux de la FFBB : A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque la licenciée apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé, tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours, avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validé sa pré-inscription via le formulaire e-Licence dans le cadre d'un processus dématérialisé ; OU - Adressé sa demande de licence à la Commission de Qualification compétente dans le cadre d'un processus papier (<i>le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi</i>) 	

Article 11 – Classement :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 12 – Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional du Technicien » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Statut entraîneur/joueur	INTERDIT	autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>
Diplôme minimal	DETB	Titulaire des CS suivant DETB : CS1, CS2 et CS5
Revalidation	Annuelle	Annuelle

Article 13 – Salle et Equipements :

13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
Classement : H2	Classement : H1

13.2. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formations avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p>En cas de non-respect, le pôle Compétitions et Officiels désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (<i>les remboursements des frais seront à la charge du club fautif</i>).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR REBOND OFFENSIF.</p>	 <div style="background-color: #ccc; padding: 10px; border-radius: 10px; width: fit-content; margin: auto;"> GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE </div>

13.3. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.
Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est **rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat**.

Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Particuliers – Règlement financier 5x5 ».

Article 16 – Cas particuliers :

Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.
Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se serait déroulées, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accès/relégations.

Annexe

RAPPEL DU RANKING REGIONAL

(Article 67 – Règlements Sportifs Généraux)

Le ranking régional est déterminé pour chaque secteur, au terme de la phase finale titre, de play-off et barrage(s) de chaque division.

Secteur PYRENEES

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 12	Pré-Nationale Féminine	Phase 1	Poule PYR	
13 à 48	Régionale Féminine 2	Phase 1	Poules PYR	13, 14 et 15 / Phase 2

Secteur MEDITERRANEE

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 12	Pré-Nationale Féminine	Phase 1	Poule MED	
13 à 24	Régionale Féminine 2	Phase 1	Poule MED	